

RAPPORT 2025

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE LA PREVENTION ET DE LA GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



SOMMAIRE

PREAMBULE

LEXIQUE

PARTIE 1 / LES INDICATEURS TECHNIQUES 7

CHAPITRE 1 / TERRITOIRE DESSERVI7

- I. Périmètre**
- II. Population**
- III. Vision globale de l'organisation du service déchets**

CHAPITRE 2 / LA PREVENTION DES DECHETS..... 11

- I. Contexte réglementaire**
- II. Objectifs à atteindre**
- III. Synthèse du suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**
- IV. Bilan général des actions de communication engagées**
- V. Perspectives**

CHAPITRE 3 / LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION 23

- I. La précollecte par l'habitant : définition et rôle de l'habitant**
- II. La conteneurisation**
- III. Les points bloquants**
- IV. La collecte des déchets en régie**
- V. La collecte des déchets en prestation**
- VI. Les fréquences de collecte**
- VII. Les déchèteries : organisation**
- VIII. Les évolutions de l'organisation de la collecte**

CHAPITRE 4 / LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN DES TONNAGES..... 37

- I. Les ordures ménagères résiduelles (OMr)**
- II. La collecte sélective (hors verre)**
- III. Le verre**
- IV. Les cartons bruns**
- V. Les déchèteries**
- VI. Les « encombrants » ou nettoyage des points d'apport volontaire**
- VII. Les textiles**
- VIII. Les biodéchets des professionnels : test 2025**
- IX. Les huiles alimentaires usagées des professionnels**

X.	Les DASRI	
CHAPITRE 5 / LE TRANSFERT et le TRANSPORT DES DECHETS : ORGANISATION		52
I.	Les quais de transfert	
II.	Les exutoires des camions du quai	
III.	Les indicateurs techniques	
CHAPITRE 6 / LE TRAITEMENT DES DECHETS		53
I.	Exutoires selon le déchet	
II.	Bilan des unités de traitement	
III.	Mesures de prévention ou d'atténuation des effets de la gestion des déchets sur la santé de l'homme et à l'environnement	
IV.	La fiche synthèse par flux de déchets	
CHAPITRE 7 / PHASE 1 DU CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL (COT) : DIAGNOSTIC (PARTIE COLLECTE ET REDUCTION DES DECHETS).....		64
PARTIE 2 / LES INDICATEURS FINANCIERS.....		65
CHAPITRE 1 / LE BUDGET, LE COUT DU SERVICE ET LE FINANCEMENT		65
I.	Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service extrait du compte administratif 2025	
II.	Le coût aidé et du financement du service déchets	
III.	La structure du coût	
CHAPITRE 2 / LES COUTS DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS		67
I.	La part relative des flux dans le coût du service public	
II.	Le coût des différents flux ramenés à la tonne	
III.	L'évolution des coûts (sur 3 ans)	
PARTIE 3 / PERSPECTIVES		70
ANNEXES		71
ANNEXE 1 – Rétro planning du Programme Local de Prévention des Déchets – CCHT		72
ANNEXE 2 – Focus sur les éco-organismes		73

ANNEXE 3 – Synopsis des filières de traitement des bennes de déchetteries	76
ANNEXE 4 – Synthèse de la composition des ordures ménagères résiduelles de la CCHT	77

PREAMBULE

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) instaure la responsabilité des communes pour l'élimination des déchets des ménages (article L2224-13 du CGCT) modifié par le décret n°2015-1827.

Cette compétence est obligatoirement transférée aux Communautés de Communes à laquelle appartient la commune.

Les Collectivités Territoriales compétentes doivent établir un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

LEXIQUE

ADEME	Agence de la Transition Ecologique
CCHT	Communauté de Communes de Haute-Tarentaise
COT	Contrat d'Objectifs Territorial
CSE	Conteneur Semi-Enterré
DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
DDS	Déchets Dangereux Spécifiques ; Déchets chimiques dangereux des ménages ou « assimilés », susceptibles de présenter des risques pour la santé et l'Environnement
DIB	Déchets Industriels Banals ; Cette catégorie est aussi appelée « encombrants » ou « tout-venant ». Ce sont tous les déchets qui ne disposent pas d'une filière spécifique.
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés ; Cela correspond aux OMA auxquelles s'ajoutent les flux déposés en déchèterie.
ETP	Equivalent temps plein
Population permanente	Population INSEE totale de la commune (pop. municipale + pop. comptée à part)
Population DGF	Population Dotation Globale de Fonctionnement (prise en compte du nombre de résidences secondaires ainsi que les places de caravanes conventionnées en plus de la population INSEE totale)
OMA	Ordures Ménagères et Assimilées ; Cela comprend les ordures ménagères résiduelles (OMR) ainsi que les déchets recyclables (tri et verre) auxquels s'ajoutent les déchets pouvant être assimilés à des déchets ménagers produits par les entreprises (cartons, biodéchets, huiles végétales).
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles ; Cela correspond aux OMA hors recyclables et hors déchèterie. Ce flux correspond à ce qui est appelé communément « les ordures ménagères ».
PAP	Collecte en Porte-à-porte (en opposé à la collecte en « point d'apport volontaire »)
PAV	Collecte en Point d'apport volontaire (en opposé à la collecte en « porte-à-porte »).
PLPDMA	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
TECV	Transition Energétique pour la Croissance Verte (Loi TECV)
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
UIOM	Unité d'Incinération des Ordures Ménagères (sans valorisation énergétique)
UVETD	Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets

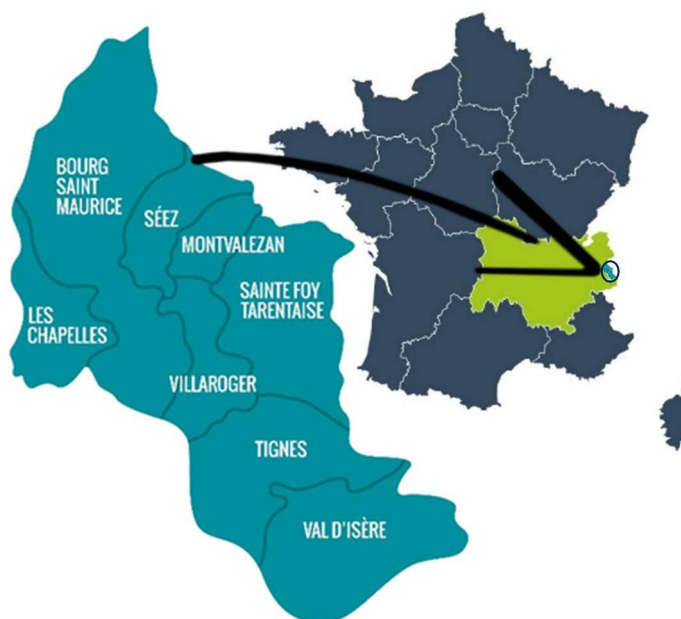
PARTIE 1 / LES INDICATEURS TECHNIQUES

CHAPITRE 1 / TERRITOIRE DESSERVI

I. Périmètre

Le territoire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise se situe en Savoie (73), en zone de montagne et est composé de huit communes :

- Bourg-Saint-Maurice-Les Arcs,
- Les Chapelles,
- Montvalezan-La Rosière,
- Sainte-Foy-Tarentaise,
- Séez,
- Tignes,
- Val d'Isère,
- Villaroger.



Le territoire desservi est celui de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

La superficie de l'intercommunalité est de 570 km².

II. Population

La répartition de la population permanente et la population DGF est la suivante :

Communes	Population légale en vigueur au 01/01/2025	Pop DGF 2025
Bourg-Saint-Maurice-Les Arcs	7 515	16 678
Les Chapelles	584	630
Montvalezan-La Rosière	738	3 058
Sainte-Foy-Tarentaise	712	1 892
Séez	2 510	2 828
Tignes	2 090	8 121
Val d'Isère	1 619	7 688
Villaroger	364	557
Population totale sur la CCHT	16 132	41 452

Source : <https://data.ofgl.fr/explore/dataset/dotations-communes>

Il est à noter que la Haute Tarentaise est un territoire touristique réputé pour ses stations de ski mondialement connues Tignes et Val d'Isère (l'Espace Killy), Les Arcs (Paradiski), La Rosière (l'Espace San Bernardo) et Sainte Foy Tarentaise. De 16 000 habitants à l'année, la Haute Tarentaise accueille plusieurs milliers de visiteurs chaque semaine en hiver dans les stations et les villages. En été, la Haute Tarentaise attire également de nombreux randonneurs et cyclistes pour ses richesses naturelles, patrimoniales et culturelles.

Sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise, il existe environ 140 000 lits touristiques.

La fréquentation des stations de ski a été évaluée par station (source G2A) :

Stations de montagne	Evolution hiver 2024/2025 par rapport à l'hiver 2023/2024	Evolution été 2025 par rapport à l'été 2024
Tignes	+ 0.2 %	+ 1.4 %
Ste Foy Tarentaise	+ 1.4 %	+ 2.6 %
Val d'Isère	+ 1.9 %	-4 %
Bourg Saint Maurice – Les Arcs	-0.2 %	+ 1.5 %
Montvalezan-La Rosière	+ 3.7 %	+ 5.9 %

III. Vision globale de l'organisation du service déchets

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise a la compétence « collecte et traitement » des déchets (statuts du 22 décembre 2016) et a transféré la compétence « traitement » au syndicat mixte Savoie Déchets (Chambéry) le 1^{er} août 2016. La CCHT a ensuite adhéré à Savoie Déchets.

Dans le cadre de sa compétence « collecte », la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise assure les missions suivantes dans l'objectif de valoriser les déchets :

- Collecte en PAV des ordures ménagères résiduelles,
- collecte en PAV des matériaux recyclables (emballages multimatériaux, papiers et verre),
- collecte en PAV des cartons bruns (ménagers et assimilés),
- collecte en PAP des biodéchets (déchets de produits alimentaires des professionnels),
- collecte en déchèterie (déchets volumineux et dangereux),
- collecte en PAP des huiles alimentaires usagées (professionnels),
- collecte en PAV des déchets textiles, linges et chaussures,
- collecte itinérante des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
- gestion d'un quai de transfert des emballages/papiers, cartons et ordures ménagères résiduelles.

Ces missions sont assurées :

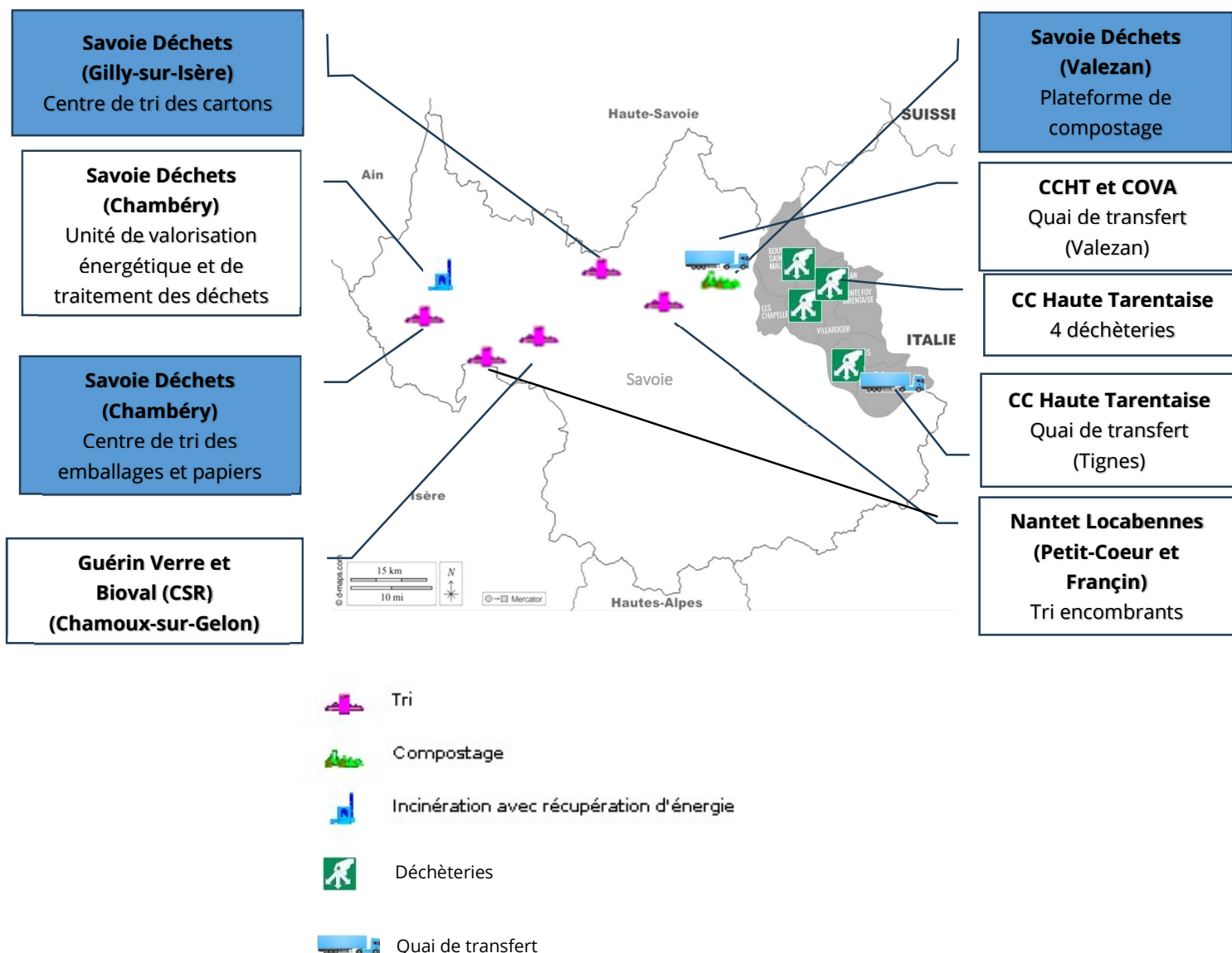
- en régie par des agents de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise,
- en régie par des agents communaux, financées par la Communauté de Communes de Haute Tarentaise,
- en prestation par passation de marchés publics, convention, contrat ou bon de commande.

Par convention de mise à disposition de service, les communes de Tignes et de Val d'Isère collectent les déchets ménagers et assimilés sur chacune de leur commune.

Un test de collecte des biodéchets s'est poursuivi et développé en prestation en 2025.

Flux / Commune	Bourg- Saint- Maurice Les Arcs	Les Chapelles	Montvalezan La Rosière	Sainte Foy Tarentaise	Séez	Villaroger	Tignes	Val d'Isère
Ordures Ménagères Résiduelles - PAV	Société COLMO		Régie CCHT				Régie communale	
Emballages et papiers recyclables (hors verre) - PAV	Société COLMO		Régie CCHT				Régie communale	
Verre - PAV	Société GUERIN							
Cartons (chalets) - PAV	Régie CCHT						Régie communale	
Encombrants (collectes spéciales)	/					Régie communale	/	
Nettoyage des « chalets cartons » et abords des conteneurs	Société TRIALP	Régie CCHT					Régie communale	
Déchèteries (accueil et déchets dangereux)	Société TRIALP							
Déchèteries (transport et traitement)	Société NANTET							
Biodéchets (test) - PAP	Société Trialp							
Huiles alimentaires usagées (professionnels) - PAP	Société TRIALP							
Textiles - PAV	Eco-organisme Refashion en lien avec l'acteur local : Société Tri-Vallées							
DASRI – collecte itinérante	Eco-organisme DASTRI en lien avec l'acteur local : Société Tri-Vallées							
Exploitation quai de transfert	Société TRIALP							
Traitement des déchets issus du quai de transfert	SAVOIE DECHETS							

Récapitulatif des acteurs de la collecte et traitement des déchets de la CCHT



Carte des déchèteries, quais de transfert de la CCHT et installations de traitement des déchets en Savoie

1. Nombre d'agents pour assurer les services collecte et gestion du quai de transfert

Les emplois au service des déchets peuvent être détaillés en équivalent temps plein (ETP).

Emplois (ETP)	Collecte OMr, Emballages/papiers, verre, cartons et encombrants	Déchèterie	Quai de Transfert	Services administratifs et direction CCHT
Nombre d'agents de la collectivité (ETP)	25.55	0	0	2
Nombre d'agents des prestataires (ETP)	10	11	1,62	0
Nombre d'animatrices du tri (ETP)	0	0	0	1,8

Récapitulatif du nombre d'équivalent temps plein nécessaire au fonctionnement de la collecte des déchets

Les agents de collecte ETP (équivalent temps plein) en régie sont au nombre de 6,35 pour la CCHT, 10 pour Tignes et 9.2 pour Val d'Isère. Les prestations privées (collecte, déchèteries, quai de transfert) sont réalisées par environ 23 agents à l'année.

Au siège de la CCHT, 1 directeur des Services Techniques (0.5 ETP), 1 comptable (0.5 ETP), 2 animatrices (1.8 ETP) pour la réduction et le tri des déchets ainsi qu'une assistante administrative complètent le service déchets.

Les animatrices du tri ont pour mission de sensibiliser les usagers aux bons gestes de tri, au compostage et au changement des habitudes de consommation dans le but de réduire les déchets.

2. Rationalisation du transport

Pour une optimisation des transports vers les centres de traitement de Chambéry ou Gilly-sur-Isère, les OMr, la collecte sélective (hors verre) et les cartons, sont acheminés vers le quai de transfert des Brévières (Tignes) pour les communes de Tignes et Val d'Isère. Les OMr, la collecte sélective (hors verre) et les cartons des autres communes de la CCHT sont apportés au quai de transfert de Valezan (La Plagne Tarentaise). Les déchets sont ensuite placés dans des semi-remorques puis transportés vers les centres de traitement principalement situés à Chambéry (73).

CHAPITRE 2 / LA PREVENTION DES DECHETS

I. Contexte réglementaire

Réduire les déchets permet de préserver les ressources, diminuer les impacts sur l'Environnement, de mieux maîtriser l'énergie et les coûts. C'est aussi une obligation législative pour les collectivités à compétence « collecte des déchets ménagers ». Ainsi, depuis 1992, le concept de prévention des déchets fait son chemin dans les lois relatives à l'Environnement :

1. Loi Grenelle II (loi de transition énergétique pour la croissance verte) : le 12 juillet 2010, la loi Grenelle II portant engagement national pour l'Environnement, a été adoptée avec des exigences relatives à la gestion des déchets (diminution des OMA - ordures ménagères et assimilées, augmentation du taux de recyclage, diminution de l'incinération et du stockage).
2. Décret Plan Local de Prévention 2015-662 du 10 juin 2015 : application de l'obligation faite aux collectivités ayant la compétence de collecte des déchets d'élaborer et suivre un programme de prévention des déchets ménagers et assimilés.

3. La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (loi TECV). Elle fixe les grands objectifs d'un nouveau modèle énergétique français, vise à encourager une « croissance verte » en réduisant la facture énergétique de la France et comporte des dispositions favorisant l'économie circulaire et une meilleure gestion des déchets.

Le décret du 10 juin 2015 entré en vigueur le 14 septembre 2015 impose l'élaboration d'un **Programme Local de Prévention (PLP)** des déchets pour l'ensemble des collectivités à compétence « collecte des déchets ménagers ».

Ces programmes constituent des documents de planification et doivent préciser les objectifs de réduction des déchets produits et les mesures mises en place pour les atteindre.

Ils doivent en particulier expliciter :

- L'état des lieux des acteurs concernés ;
- Les objectifs visés ;
- Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs ;
- Les moyens humains, techniques et financiers nécessaires ;
- Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre.

La procédure réglementaire prévoit la constitution d'une commission spécifique en charge de l'élaboration et du suivi annuel du programme. Cette même instance se prononcera tous les 6 ans sur la pertinence et l'ampleur d'une révision.

La CCHT a délibéré le 29 juin 2022 pour l'approbation de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Les actions réalisées par le service déchets de la CCHT seront désormais intégrées au suivi de ce plan et servent de lien pour le suivi des indicateurs de réduction des déchets.

4. La feuille de route économie circulaire a permis de définir les fondements de la **loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 (loi AGEC)** dont de nombreuses dispositions œuvrent en faveur de la prévention dans les domaines ou les secteurs pour lesquels la transition vers une économie sobre en ressources doit être accélérée. Cette loi définit de nouveaux objectifs et décline différents axes d'actions en matière de prévention des déchets, qu'il s'agisse notamment de mieux informer les consommateurs sur les caractéristiques des produits, sortir des produits en plastique jetable, lutter contre les différentes formes de gaspillage et développer le réemploi.

II. Objectifs à atteindre

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 fixe les objectifs nationaux suivants en matière de prévention des déchets.

En 2030 par rapport à 2010 :

- **Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant,**
- **Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation,**
- **Réduire le gaspillage alimentaire de 50% d'ici 2025 par rapport à 2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et de 50 % d'ici 2030, par rapport à 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale.**

Et pour la CCHT ? Où en est-on ?

Objectifs nationaux	Données 2010 (pop. INSEE)	Données 2025 (pop. INSEE)	Evolution
Population INSEE	16 810 habitants	16 132 habitants	-4%
Réduire de 15 % les DMA (tous les déchets hors gravats)	20 477 tonnes hors gravats Soit 1 265 kg/habitant/an*	23 771 tonnes hors gravats soit 1 474 kg/hab/an*	+ 17%

*Données issues de SINOE calculées avec la population municipale.

Objectifs nationaux	Données 2010 (pop. DGF)	Données 2025 (pop. DGF)	Evolution
Population DGF	38 480 habitants	41 452 habitants	+ 8%
Réduire de 15 % les DMA (tous les déchets hors gravats)	20 477 tonnes hors gravats Soit 532 kg/habitant/an**	23 771 tonnes hors gravats soit 573 kg/hab/an**	+ 8%

**Données issues de SINOE calculées avec la population Dotation Globale de Fonctionnement incluant une population touristique.

III. Synthèse du suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le résumé du plan d'actions du PLPDMA se situe en Annexe 1 du rapport annuel ; il se définit par des actions numérotées. La CCHT répartit les actions réalisées en 2025 dans chaque « thème d'action » numéroté. En voici les résultats :

Axe 1 : Prévention et gestion des biodéchets

Action n°1 - Développement du compostage collectif

- 7 nouveaux sites de compostage collectif et 3 sites de bacs en plastique ont été remplacés par des bacs en bois. Suivi régulier effectué par la CCHT et 3 entretiens saisonniers effectués par un prestataire des 48 sites existants.
- Nouveau guide de compostage et nouveaux sacs de compost mûr sont désormais en circulation.

Action n°3 - Promotion du compostage individuel

- 58 composteurs individuels mis à disposition via des distributions mensuelles durant la période estivale.

Action n°5 – Accompagner les professionnels dans le compostage (gîtes/camping/entreprises)

- Tout professionnel ayant de la place peut demander l'implantation gratuite d'un site de compostage collectif. Les composteurs « individuels » sont également à la disposition des professionnels au tarif préférentiel.
- Dans le cadre de la loi AGECE, la CCHT a continué les tests de collecte des biodéchets dédié aux professionnels. Cette collecte a été ouverte à toutes les communes du territoire et les professionnels se sont fait collecter tout le long de l'année. 110 t de biodéchets des

professionnels ont été collectés et transformés en compost. Ces collectes « test » seront ensuite analysées afin de pouvoir développer un service adapté et optimisé.

Axe 2 : Lutte contre le gaspillage alimentaire

Action n°9 – Sensibiliser les habitants via des événements dédiés au GA

- Été 2025, les enfants du périscolaire de Bourg Saint Maurice ont participé aux animations de cuisine zéro déchet. Puis, leurs animateurs ont été formés afin de pouvoir proposer des ateliers similaires sur le gaspillage alimentaire.

Axe 3 : Développement du réemploi/la réutilisation

Action n° 10 - Augmenter la performance de la collecte TLC

- La collecte des textiles a augmenté de 12% en 2025 par rapport à 2024 soit 6,590 tonnes de plus.

Action n°12 - Développer les filières de réemploi

- Promotion des caissons sécurisés du réemploi à la déchèterie de Bourg Saint Maurice et à la déchèterie de Tignes. Les biens déposés sont collectés par les recycleries locales.
- Diffusion des informations des éco-organismes sur les réseaux sociaux concernant le réemploi et la réparation.
- Troc de vêtements organisé en collaboration avec le service Jeunesse de la CCHT.

Axe 4 : Exemplarité des collectivités

Action 14 : renforcer l'éco exemplarité des autres collectivités

- Formation offerte aux employés du périscolaire afin de rendre leurs animations plus écologiques.

Axe 5 : Réduction des déchets des activités économiques et touristiques

Action n° 15 – Informer et accompagner les différents corps de métier (nouveaux guides / nouveaux commerces)

- En 2025, Citeo Pro, l'éco-organisme des emballages professionnels, a souhaité lancer une étude, avec le soutien de la CCHT, pour mieux comprendre les pratiques des professionnels de l'hôtellerie/restauration en matière de gestion des déchets en zone montagneuse. A travers plusieurs groupes de travail, les professionnels participants ont identifié leurs principaux freins à une gestion optimale des déchets et des solutions concrètes ont été étudiées.

Action n°16 - Valoriser les professionnels engagés

- Des stickers de vitrine ont été édités pour les professionnels participant au test de collecte des biodéchets.

Action n°17- Sensibiliser les vacanciers

- Stand sur événements du territoire, animations pour les vacanciers et saisonniers, distribution des sacs de pré-collecte via les hébergeurs participants. Des animations à destination des touristes ont eu lieu pendant plusieurs périodes de vacances.

Axe 7 : réduction des déchets de l'évènementiel

Action n° 21 – Renforcer le lien avec les associations et porteurs d'évènements et les informer

- Prêt de matériel : totems de tri et sacs poubelles, gobelets réutilisables, gants pour ramassages des déchets, kit de ramassage de l'association Mountain Riders

Axe 8 : sensibiliser les habitants au tri et aux déchets sauvages

Action n°24 - Organiser et accompagner des ramassages de déchets

- Le service a participé aux ramassages de déchets (à destination du grand public) sur les communes de Séez, Tignes et Val d'Isère.
- Le service a organisé plusieurs journées de ramassage avec 7 écoles du territoire à l'occasion du « World Clean Up Day ».
- Les stations de ski réalisent des ramassages et des sensibilisations auprès des populations dans le cadre du label Flocon vert de l'association Mountain Riders. La CCHT abrite également le kit de ramassage des déchets de Mountain Riders mis à disposition des stations de Haute Tarentaise sur simple demande.

Action n°25 - Approfondir la sensibilisation des usagers au tri

- Stands aux événements, animations scolaires, distribution guides du tri et du compost, sacs du tri et du compost mûr, diffusion informations auprès de nouveaux habitants (mairies et CCHT)
- Projet hors-foyer : la CCHT participe à l'appel à projets de CITEO pour accompagner les communes dans la mise en place du tri dans les lieux publics (parcs, rue piétonne...) de 2025 à 2027.

IV. Bilan général des actions de communication engagées

1. Le Service réduction et tri des déchets

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise a la compétence de collecte des déchets. Elle est également chargée de la sensibilisation et de la communication autour du tri et de la prévention des déchets.

Sous la direction du directeur des services techniques, 3 agents coordonnent et animent sur le territoire des actions pour favoriser le tri et la prévention des déchets. Le service a ses bureaux au 757 rue des Colombières, ZA des Colombières, 73700, Bourg Saint Maurice.

Les publics visés sont l'ensemble des professionnels, des habitants, des scolaires et des vacanciers. Leurs missions sont les suivantes :

- La sensibilisation des jeunes et des scolaires à travers des animations,
- L'accompagnement des professionnels (formations et diagnostics),
- Le développement de la pratique du compostage de proximité,
- La sensibilisation des habitants et des vacanciers aux consignes de tri et à la réduction des déchets,
 - A travers les animations et les événements
 - A travers la communication
- Vérifier la qualité du tri via des analyses d'échantillons
- La gestion administrative des déchets
 - Contrôler et saisir les données concernant les tonnages et valider les factures de l'ensemble des données liées aux déchets du territoire (facturation, déclaration éco-organismes, contrats repreneurs...).

2. La sensibilisation des jeunes et des scolaires à travers des animations

• Animations scolaires

Le service Réduction et tri des déchets propose des animations à chaque école du territoire et en 2025 tous les écoliers de la Haute Tarentaise ont pu participer à au moins un événement organisé

par le service. Pour la deuxième année consécutive, les animatrices ont travaillé en partenariat avec le périscolaire de Bourg Saint Maurice pour sensibiliser les enfants d'une façon ludique. Cet été, les enfants de l'école de Séez ont découvert l'industrie de papier avec les animatrices et ils ont appris à recycler leurs propres feuilles de brouillon.

- **Spectacle « le Secret de Pandora » pendant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)**

Pour la 2ème année consécutive, la CCHT a invité toutes les écoles élémentaires du territoire au théâtre pour célébrer la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets. À l'issue des quatre représentations données à Bourg-Saint-Maurice (salle La Scène) et Tignes (Auditorium de Tignespace), les enseignants constatent que tous les enfants ont adoré ce spectacle dynamique et optimiste, malgré une réalité environnementale préoccupante.



« Le Secret de Pandora » à la Scène de Bourg Saint Maurice

- **Troc de vêtements « Fais Tourner »**

Le 23 mai 2025 se tenait le deuxième troc de vêtements « Fais tourner » à la Cité Scolaire Saint-Exupéry de Bourg Saint Maurice en partenariat avec le service Jeunesse de la CCHT. Avant l'événement, les jeunes ont pu approfondir leurs connaissances de l'industrie textile lors de la projection d'un documentaire au Local des Jeunes.



Projection d'un documentaire au Loc@l des Jeunes avant l'événement « Fais Tourner »

- **World Clean Up Day 2025**

Cette année, sept écoles du territoire de Haute Tarentaise ont répondu à l'appel de la CCHT pour participer à cet événement : l'école du Centre, l'école Petite Planète et l'école Sainte Bernadette (Bourg Saint Maurice), l'école de Vulmix, l'école de Sainte Foy Tarentaise, l'école de Tignes et l'école de Val d'Isère. Les 435 enfants et leurs accompagnateurs ont ramassé plus de 340 kg de déchets lors du World Clean Up Day.



Restitution après un ramassage des déchets organisé dans le cadre de « World Clean Up Day »

3. L'accompagnement des professionnels (formations et diagnostics)

- **Sacs de pré-collecte**

Le service poursuit également son travail de sensibilisation des hébergeurs et des vacanciers grâce à la distribution de plus de 60 000 sacs de pré-collecte en kraft et de supports de communication complémentaires.

- **Diagnostics et formations**

Dans le cadre de ses missions, la CCHT accompagne le déploiement du tri. Cet accompagnement s'opère à travers un diagnostic sur site et la réalisation d'une formation du personnel. L'objectif du diagnostic est d'effectuer un état des lieux des pratiques actuelles en matière de gestion des déchets et de proposer des axes d'amélioration en matière de tri et de réduction des déchets.

En 2025, Citeo Pro a souhaité lancer une étude en partenariat avec le GHR, Groupement des hôtelleries et restaurations de France et avec le soutien de la CCHT, pour mieux comprendre les pratiques des professionnels de l'hôtellerie/restauration en matière de gestion des déchets en zone montagneuse. A travers plusieurs groupes de travail, les professionnels participants ont identifié leurs principaux freins à une gestion optimale des déchets et des solutions concrètes ont été étudiées.

- **Test-collecte Biodéchets des professionnels**

Dans le cadre de la loi AGECL, la CCHT a continué les tests de collecte des biodéchets dédiée aux professionnels. La CCHT a choisi de mener un test de collecte en seau de 30 litres, de janvier 2025 à avril 2025. Désormais, cette collecte a été ouverte à toutes les communes du territoire et les professionnels de Bourg Saint Maurice se sont fait collecter tout le long de l'année. En 2025, 110 t de biodéchets des professionnels ont été collectés et transformés en compost. Ces collectes « test » seront ensuite analysées afin de pouvoir développer un service adapté et optimisé.

4. Le développement de la pratique du compostage de proximité

En 2025, 7 nouveaux sites de compostage collectif ont été installés sur le territoire :

- Chemin de Belleface (BOURG SAINT MAURICE)
- Résidences Brindzé (LA ROSIERE)
- Résidence Adret (ARC 1600)
- Rue du Sibelet (SEEZ)
- Crèche Municipale (VAL D'ISERE)
- Lessières (VAL D'ISERE)
- Résidences des Lupins (VAL D'ISERE)

Par ailleurs, les bacs plastiques de plusieurs sites de compostage collectif ont été remplacés par des bacs en bois. Les sites d'Arc 1800 (Leui qui dessert la résidence Roignaux et celui qui dessert la résidence la Croisette) et le site du village de Courbaton font peau neuve ; des réparations ponctuelles ont été effectuées à tout site ayant besoin. A la fin de 2025, presque une cinquantaine de sites de compostage collectif sont actifs et suivis par la CCHT.

L'équipe du Service Réduction et Tri des Déchets effectue un gros travail de partenariat pour permettre au compostage de se développer sur le territoire en se mettant en réseau avec les associations locales et en assurant sa promotion lors de nombreux évènements.

Le déploiement de ces sites suppose un travail d'entretien et de remise en état régulier assuré par l'animatrice du pôle compostage. Ce travail d'entretien nécessite désormais l'intervention d'une équipe supplémentaire trois fois par an pour tous les sites collectifs du territoire. Le chantier d'insertion, en assure l'entretien en partenariat avec l'animatrice référente.

Enfin, en raison d'une forte demande de la population, en 2025, la Communauté de Communes continue la mise à disposition de composteurs individuels à tarifs préférentiels. Cette année, 66 composteurs individuels ont été distribués.



Nouveau site de compostage collectif qui dessert la résidence Adret (ARC 1600)

- **« Tous au Compost ! » 4ème édition en Haute Tarentaise**

Evènement national annuel qui valorise la pratique du compostage ! Cette année, la 4ème édition en Haute Tarentaise, 14 jours, 8 événements et plus de 150 participants. En 2025, de nouveaux partenaires ont souhaité se joindre aux animations avec notamment la participation de la Crèche Municipale de Val d'Isère ainsi que celle de la station d'Arc 1600.



Stand au marché hebdomadaire de Bourg Saint Maurice lors de la quinzaine « Tous au Compost »

5. La sensibilisation des habitants et des vacanciers aux consignes de tri et à la réduction des déchets

- **A travers les animations et les événements**

Les animatrices sensibilisent touristes et habitants permanents lors de nombreux événements. Ces stands sont l'occasion pour les visiteurs d'être informés sur différentes thématiques tels que le compostage, le tri, le suremballage, le gaspillage alimentaire. Le service propose aux organisateurs de manifestations un accompagnement afin de rendre l'évènement le plus Eco-exemplaire possible dans la réduction et le tri des déchets. Le service met aussi à disposition des totems de tri et des gobelets réutilisables. En 2025, les animatrices ont participé à de nombreux événements locaux afin de sensibiliser les résidents et les vacanciers (liste ci-dessous). Cette année, les visiteurs à la Foire Avaline de Val d'Isère et au Salon de l'Agriculture de Bourg-Saint-Maurice ont pu profiter d'ateliers de réparation et d'entretien de vélo proposés par des prestataires experts en partenariat avec la CCHT.

- Tous au Compost (mars HAUTE TARENTAISE)
- Eco Move Day (mars VAL D'ISERE)
- Séez Clean Day (mai SEEZ)
- Fête des Familles (juin AIME)
- Journée de l'Environnement (juillet VAL D'ISERE)
- Foire Avaline (août VAL D'ISERE)
- Chouchoute ta montagne (août TIGNES)
- Tour de l'Avenir (août TIGNES et LA ROSIERE)
- Salon de l'agriculture (août BOURG SAINT MAURICE)
- Journée montagne pour tous (septembre ROSUEL)



Atelier de réparation vélo proposé par un prestataire sur le stand de la CCHT au Salon de l'Agriculture de Bourg Saint Maurice.

- **A travers la communication**

Communication presse

Le service rédige régulièrement des publications sur les réseaux sociaux, des actualités sur le site internet et des communiqués de presse pour mieux communiquer sur la réduction et du tri des déchets. Les activités du service ont figuré dans plusieurs publications par exemple : le Dauphiné Libéré, la Savoie, Tarentaise Mag et Infomag. Voici un résumé des communiqués de presse publiés en 2025 :

- Déchets de soins : collectes 2025 en Haute Tarentaise, Le 22 janvier 2025
- Tous au Compost ! Du 29 mars au 11 avril, Le 28 mars 2025
- « Tous au Compost ! » Bilan de la 4^e édition en Haute Tarentaise, Le 15 avril 2025
- World Clean Up Day 2025 en Haute Tarentaise, Le 16 septembre 2025
- World Clean Up Day - Bilan 2025 en Haute Tarentaise, Le 27 octobre 2025
- Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD), Le 27 novembre 2025

Les meilleures performances des publications sur les réseaux sociaux en 2025

Titre	Date de publication	Couverture ⓘ	Commentaires ⓘ	Partages ⓘ	Mentions J'aime et...
 [ENVIRONNEMENT] 🧯 "Tous au com... Photo · Haute Tarentaise Communa... Booster ...	21 mar 2025	4,7 K	0	20	8

Diffusion du programme « Tous au Compost » 21-03-25

Titre	Date de publication	Couverture ⓘ	Commentaires ⓘ	Partages ⓘ	Mentions J'aime et...
 [ENVIRONNEMENT - BIODÉCHETS... Plusieurs contenus multimédias · Ha... Booster ...	10 oct 2025	4,4 K	0	7	6

Implantation de nouveaux sites de compostage collectif 10-10-25

Titre	Date de publication	Couverture ⓘ	Commentaires ⓘ	Partages ⓘ	Mentions J'aime et...
 [ENVIRONNEMENT - SECONDE MAI... Photo · Haute Tarentaise Communa... Booster ...	9 mai 2025	4,1 K	0	13	8

Annonce « Fais-tourner » troc de vêtements à la cité scolaire 09-05-25

Titre	Date de publication	Couverture ⓘ	Commentaires ⓘ	Partages ⓘ	Mentions J'aime et... ⓘ
 [ENVIRONNEMENT - BIODÉCHETS... Plusieurs contenus multimédias · Ha... Booster ...	9 juil 2025	3,8 K	0	7	7

Implantation de nouveaux sites de compostage collectif 09-07-25

Titre	Date de publication	Couverture ⓘ	Commentaires ⓘ	Partages ⓘ	Mentions J'aime et... ⓘ
 [ENVIRONNEMENT] 📊 Bilan du Worl... Plusieurs contenus multimédias · Ha... Booster ...	14 nov 2025	3,2 K	0	4	16

Bilan des ramassages des déchets « World Clean Up Day » 14-11-25

Supports de communication

Enfin, le service réalise régulièrement des supports et objets de communication diffusés auprès des publics ciblés sur l'ensemble de Haute Tarentaise.

- Sacs de tri habitants
- Sacs de compost mûr
- Gourdes zéro déchet
- Flyers mémo tri
- Flyers déchetterie
- Guides du tri des déchets
- Guides du compostage
- Livret-jeux du compostage (Cycles scolaires 1, 2 et 3)
- Autocollants Stop Pub
- Livrets de recettes pour fabriquer des cosmétiques zéro déchet
- Cendriers de poche

6. Vérifier la qualité du tri via des analyses d'échantillons

22 échantillons d'environ 35 kg ont été triés pour obtenir un aperçu de ce que jettent les usagers de notre territoire, notamment le taux des déchets non désirés au centre de tri : **les refus de tri**. Une moyenne de **30% de refus de tri** a été retenue pour 2025, chiffre en augmentation par rapport à 2024 (27%).

V. Perspectives

Nouveau centre de tri

Le nouveau Centre de Tri de Savoie Déchets, situé à Chambéry, en fonctionnement depuis septembre 2025, sera inauguré en janvier 2026 et sera doté d'un parcours pédagogique. La CCHT proposera des visites au Centre de Tri afin de sensibiliser le grand public à la gestion des déchets recyclables.

Compostage collectif

Deux premiers « Chalets du compostage » seront inaugurés dans la station de Tignes. Les résultats de cette initiative novatrice seront étudiés avant le déploiement de ces Chalets dans d'autres stations.

Le réemploi en milieu scolaire

À la suite du succès du Troc Vêtements pour les collégiens, un Troc Jouets sera organisé pour les écoliers.

Accompagnement des professionnels de l'événementiel

La CCHT accompagnera les organisateurs de nouveaux événements sur le territoire dans leurs démarches écologiques. En 2026, un compacteur à canettes sera mis à leur disposition ; les canettes seront ensuite collectées au profit de l'association les P'tits Doudous.

Chapitre 3 / LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION

I. La précollecte par l'habitant : définition et rôle de l'habitant

La précollecte est l'étape entre le moment où le citoyen a terminé d'utiliser un produit et le moment où celui-ci est pris en charge par la collectivité. Le tri à la maison et le point d'apport volontaire sont des exemples de précollecte.

Le rôle de l'habitant est dans un premier temps de choisir un mode consommation qui génère le moins de déchets puis de respecter les consignes de tri des déchets données par la CCHT.

Des éléments sont mis à disposition des usagers afin de mieux comprendre les consignes de tri et sont disponibles dans les mairies et offices de tourisme (sacs de précollecte, autocollants mémo-tri, guide du tri, site internet de la CCHT <https://www.hautetarentaise.fr/2758-tri-des-dechets.htm>, autocollants sur les conteneurs semi-enterrés).

II. La conteneurisation

La CCHT dispose de plusieurs types de collecteurs pour les déchets en apport volontaire (cf. tableau ci-dessous) :

- des conteneurs semi-enterrés (CSE) pour les OMr, les emballages et papiers et le verre,
- des chalets pour le carton brun,
- des bacs roulants pour les OMr et le tri
- les déchèteries pour les encombrants et déchets dangereux,
- des bornes blanches pour les textiles.

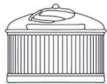
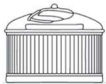
Type de déchets en apport volontaire	Ordures ménagères résiduelles	Emballages et Papiers	Verre	Cartons bruns	Déchèterie Encombrants et déchets dangereux	Textiles
Indicateurs						
Nombre de conteneurs disponibles	674	491	466	141	4	14
Type de contenant	Conteneur semi-enterré 	Conteneur semi-enterré 	Conteneur semi-enterré 	Chalet 	Déchèterie 	Borne blanche 
Ratio du nombre de contenant par habitant permanent	1 pour 24 habitants permanents	1 pour 33 habitants permanents	1 pour 35 habitants permanents	1 pour 114 habitants permanents	1 pour 4 033 habitants permanents	1 pour 1152 habitants permanents
Tonnage collecté	11 895 tonnes	1 575 tonnes	2 843 tonnes	1 374 tonnes	7 661 tonnes (sans textiles)	62 tonnes (avec déchèteries)

Tableau récapitulatif des équipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

1. Les conteneurs semi-enterrés

Pour la collecte des ordures ménagères, des emballages / papiers et du verre, la CCHT a mis en place, en étroite collaboration avec les communes, des points d'apport volontaire. Ceux-ci doivent pouvoir être accessibles par l'ensemble des véhicules de collecte de la CCHT.

Depuis 2002, le SIVOM de Haute-Tarentaise puis la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise ont entrepris la mise en place de conteneurs semi-enterrés. À ce jour, 98 % du territoire en est équipé.

Un conteneur semi-enterré (CSE) se compose d'une cuve en partie enterrée, d'un sac de portage aussi appelé « chaussette » et d'un couvercle. Il présente une capacité de 5 m³ pour les OMR et le TRI (emballages et papiers) et de 3 m³ pour le verre. Les CSE sont disposés en grappes composées, dans la mesure du possible, d'une cuve pour chaque matériau. Leur vidage nécessite l'emploi d'un camion équipé d'une grue auxiliaire.

En 2025, il peut être noté l'installation à Tignes de 4 nouveaux conteneurs OM, 3 x TRI et 1 x Verre. A Séez, la pose d'un nouveau conteneur par flux a été réalisée.

COMMUNES	OM	Volume m ³	TRI	Volume m ³	VERRE	Volume m ³	Total	Volume m ³
TIGNES	124	620	83	415	88	264	295	1299
VAL D'ISÈRE	106	530	58	290	56	168	220	988
SÉEZ	34	170	33	165	31	93	98	428
MONTVALEZAN	55	275	45	225	43	129	143	629
SAINTE-FOY-TARENTAISE	35	175	36	180	27	81	98	436
LES CHAPELLES	10	50	7	35	7	21	24	106
BOURG-SAINT-MAURICE	288	1440	209	1045	202	606	699	3091
VILLAROGIER	22	110	20	100	12	36	54	246
Total	674	3370	491	2455	466	1398	1631	7223

Nombre de conteneurs semi-enterrés par flux et capacité de collecte en 2025



Conteneurs semi-enterrés

Le **lavage et la désinfection** des CSE sont effectués par une équipe composée d'un chauffeur et d'un ripeur. Il est réalisé avec pour moyens un véhicule PTAC 19 T équipé d'une grue auxiliaire et d'une unité de lavage montée sur berce.

L'ensemble des OMr est lavé et désinfecté deux à trois fois par an.

L'ensemble des CSE verre est lavé deux fois par an et les CSE TRI sont lavés une à deux fois par an.

2. Les bacs roulants

Il reste quelques points de collecte non encore équipés de conteneurs semi-enterrés à défaut de pouvoir mettre des conteneurs semi-enterrés.

Ceux-ci ont un couvercle marron ou vert pour la collecte des ordures ménagères et un couvercle jaune pour la collecte sélective.

Leur vidage est réalisé avec un camion équipé d'un lève-conteneur.

266 bacs roulants sont loués à un prestataire. Les bacs roulants sont disponibles en différents volumes allant de 340 à 770 litres. Deux lavages par an sont prévus dans le marché.

3. Les chalets cartons

La CCHT sépare la collecte des cartons ondulés du reste des emballages ménagers afin de désengorger les conteneurs semi-enterrés « emballages/papiers ».

Les usagers sont essentiellement des professionnels. Les chalets accueillent uniquement les cartons ondulés pliés. Il est constaté le dépôt non autorisé de nombreux autres déchets (films plastiques, polystyrène, caquettes en bois et palettes). Afin de nettoyer les chalets, la CCHT a eu nécessité de déployer une collecte spécifique pour traiter ces déchets interdits dans de bonnes conditions en déchèterie.

4. Les déchèteries

Les encombrants et les déchets dangereux sont à trier dans les 4 déchèteries de la CCHT. L'organisation des déchèteries est décrite dans le *Chapitre 3 / VII. Les déchèteries : organisation*.

5. Les bornes « textiles »



Les textiles sont collectés à la main par le prestataire Tri-Vallées sur toutes les communes. Les bornes sont régulièrement vandalisées et le manque de bornes neuves ne permet pas de renouveler le parc de la CCHT. Il est important de déposer les affaires dans des sacs fermés et à l'abri de la pluie afin d'éviter toutes moisissures. Ce système de collecte est financé par l'éco-organisme Re-fashion.

6. Autres conteneurs et collectes spéciales



Les seaux de 30 litres pour les biodéchets professionnels

Une collecte en porte-à-porte pour les biodéchets des professionnels de la restauration est testée en 2025 avec des seaux de 30 litres. Les biodéchets ensuite sont traités à la plateforme de compostage de Valezan pour leur transformation en compost.



Les seaux pour les huiles alimentaires usagées

La CCHT travaille avec la société Trialp pour la collecte **en porte-à-porte** des huiles alimentaires usagées auprès des professionnels de restauration. Trialp a développé un système de collecte avec des seaux de 30 litres munis de couvercle. La fréquence de collecte est d'une fois par semaine en camionnette dans les stations et en vallée. Les huiles alimentaires sont ensuite traitées à Chambéry puis recyclées vers des usines de biodiesel ou pour fabriquer des produits d'entretien. Cette collecte prévient les bouchons dans les réseaux d'eau.

Le véhicule utilitaire pour les DASRI



La loi impose la collecte séparée des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) à l'attention des personnes en automédication. Cela concerne principalement les déchets piquants (aiguilles, lancettes...). Cette collecte a pour but d'éliminer ce type de déchets dangereux selon les normes en vigueur.

Cela permet également de diminuer les risques de blessures pour le personnel de collecte. Auparavant financée par la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, c'est désormais l'éco-organisme DASTRI qui organise et finance la collecte des DASRI. depuis 2014. DASTRI a repris à son compte le principe de Médibus.

Cela consiste en un stationnement d'un véhicule dédié pendant deux heures sur chaque commune, tous les 3 mois.

III. Les points bloquants

1. Le nettoyage des abords des points d'apport volontaire

Il s'agit de collecter les encombrants déposés aux pieds des point d'apport volontaire ou dans les chalets cartons. Les professionnels et habitants participent à ces dépôts qui sont contraires aux consignes de tri indiquées par la CCHT et les mairies (polices municipales).

Malgré les amendes et informations, ces gestes d'incivilités perdurent. La CCHT finance les services de nettoyage à proximité des PAV :

- Prestation pour Les Arcs et une partie de Bourg-Saint-Maurice
- Régie CCHT pour le secteur médian
- Régie de Tignes pour Tignes

- Régie de Val d'Isère pour Val d'Isère.



Collecte des encombrants par les agents de Val d'Isère

Provenance : <https://www.radiovaldisere.com/fiche-publication/le-ramassage-des-encombrants>

2. Les bacs roulants

Il reste encore quelques points équipés de bacs roulants qui doivent progressivement être remplacés par des conteneurs semi-enterrés. Sur ces points, le principal blocage est le foncier disponible.

Il est important que l'avis de la Communauté de communes de Haute-Tarentaise en matière de gestion des déchets soit sollicité lors de l'instruction des procédures d'urbanisme. Cela permet que la question de la gestion des déchets soit bien intégrée au projet et que le promoteur et non la collectivité finance les équipements de pré-collecte.

3. Accès des points de collecte

Les équipes de collecte rencontrent des difficultés en station à certains points de collecte du fait de stationnements intempestifs.

Cela oblige le personnel à prendre des risques dans la conduite du camion ou dans le levage des déchets. Au regard des responsabilités que cette manœuvre engage, ce type de situation ne peut se poursuivre. Lorsque le véhicule ou sa grue ne peuvent pas accéder au point de regroupement, le service ne peut plus être assuré à la fréquence souhaitée.

IV. La collecte des déchets en régie

• Véhicules disponibles liés à la collecte en apport volontaire

Afin d'assurer sa mission de service public de collecte des déchets, la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise utilise :

- 18 véhicules différents en régie
- 6 véhicules différents sont utilisés par le prestataire qui collecte les OMR, les recyclables.

Il lave également les CSE sur les communes de Bourg-Saint-Maurice et Les Chapelles.

• La répartition du parc véhicules en régie :

Sur la Commune de Val d'Isère :



Collecte par camion-grue

- 2 poids lourds de PTAC 26 T pour la collecte des OMr, Recyclables
- 1 poids lourds de PTAC de 19 T pour la collecte des Cartons bruns
- 1 poids lourd de PTAC de 19 T pour la collecte des encombrants lourds
- 1 VL plateau de 3 T5 pour les encombrants.

Sur la Commune de Tignes :

- 2 poids lourds de PTAC 26 T pour la collecte des OMr, Recyclables
- 1 poids lourd de PTAC de 19 T pour la collecte des Cartons bruns
- 1 VL plateau de 3 T5 pour les encombrants (renouvellement en 2024)

Sur le secteur médian :

- 2 poids lourds de PTAC 26 T pour la collecte des OMr, Recyclables
- 2 Poids lourds de PTAC de 19 T pour la collecte des Cartons bruns
- 2 poids lourds de PTAC de 12T5 pour la collecte des OMr et Recyclables
- 1 VL plateau de 3 T5 pour les encombrants
- 1 unité de lavage servant également pour les communes de Val d'Isère et Tignes
- 2 véhicules légers de services.

Les véhicules sont généralement renouvelés tous les 8 ans.

Ces véhicules sont contrôlés et conformes aux dispositions réglementaires.

• Le garage

Les véhicules mis à disposition aux communes de Val d'Isère et Tignes sont stationnés dans les centres techniques respectifs.

Les véhicules en régie du secteur médian sont stationnés au centre technique de la CCHT situé sur la zone des Colombières à Bourg-Saint-Maurice.

V. La collecte des déchets en prestation

1. Marché de collecte et transport du verre

La collecte du verre est réalisée par la société Guérin de Chamousset.

C'est le collecteur qui détermine la fréquence de ramassage avec pour obligation qu'aucun point de collecte ne déborde. Le verre collecté est stocké sur une plate-forme de regroupement (Chamousset).

Ce marché a été attribué la société Guérin de Chamousset en octobre 2023 pour 5 ans.



Camion de collecte du verre

2. Marché de collecte des ordures ménagères et emballages BSM Les Arcs et Les Chapelles

Ce marché a été attribué à la Société COLMO basée à Bourg-Saint-Maurice en avril 2025 pour 5 ans.

3. Marché de collecte des encombrants Bourg-Saint-Maurice/Les Arcs

Les encombrants correspondent aux dépôts interdits aux abords des points d'apport volontaires et dans les chalets cartons (exemple : caquettes en bois, palettes, appareils électriques). Ce marché a été attribué à la Société Trialp de Chambéry en avril 2025 pour 5 ans.

VI. Les fréquences de collecte

La fréquence de ramassage des déchets diffère en fonction de la localité et de la saison. Pour les ordures ménagères, elle varie de 1 fois par jour (C7) à 1 fois par semaine (C1) en intersaison.

FREQUENCES MAJORITAIRES	Villages et Bourg-Saint-Maurice	Stations	Stations	Stations
Flux / Saisons	Toute l'année	Décembre à avril (saison haute hiver)	Mai-juin et septembre-octobre-novembre (inter saison)	Juillet et août (saison haute été)
OMr	Bourg-Saint-Maurice (hameaux), Montvalezan, Villaroger, Les Chapelles C1 Séez et Sainte Foy Tarentaise C2 Bourg-Saint-Maurice (ville hors hypercentre) C3 Bourg-Saint-Maurice (hypercentre) C6	Les Arcs C7 La Rosière et Sainte Foy T. C3 (C4 pendant vacances scolaires Noël et février) Tignes / Val d'Isère C7	Les Arcs C2 La Rosière et Sainte Foy Tarentaise C1 Tignes / Val d'Isère C3	Les Arcs C6 La Rosière C2 Sainte Foy Tarentaise C1 Tignes / Val d'Isère C6
Emballages et papiers	C1	Les Arcs C3 La Rosière et Sainte Foy T. C2 (C3 pendant vacances scolaires Noël et février) Tignes / Val d'Isère C4	Les Arcs C1 La Rosière et Sainte Foy T. C1 Tignes / Val d'Isère C1	Les Arcs C2 La Rosière et Sainte Foy T. C1 Tignes / Val d'Isère C2
Verre	1 fois par mois C0.25	C1 1 fois par semaine	1 fois par mois C0.25	1 fois par mois C0.25
Cartons	Bourg-Saint-Maurice, Séez, Sainte Foy Tarentaise, Montvalezan C3 Villaroger et Les Chapelles C1	La Rosière et les Arcs C7 Sainte Foy Tarentaise C3 Tignes / Val d'Isère C7	La Rosière et les Arcs C1 Sainte Foy Tarentaise C0,5 Tignes / Val d'Isère C1	La Rosière et les Arcs C3 Sainte Foy Tarentaise C1 Tignes / Val d'Isère C3

VII. Les déchèteries : organisation

La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise assure la gestion de quatre déchèteries sur son territoire :

- la déchèterie de Bourg-Saint-Maurice, rue de Pinon ;
- la déchèterie d'Arc 1800, la Croisette ;
- la déchèterie de Montvalezan, Les Envers ;
- la déchèterie de Tignes, les Brévières.



L'accès est gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels selon le type de déchet.

Les professionnels sont accueillis à titre payant dans les 4 déchèteries du territoire situées à Bourg Saint Maurice, Arc 1800, Montvalezan et Tignes Les Brévières. Avant de déposer les déchets, les professionnels doivent acheter des tickets d'une valeur de 10€ à la Communauté de communes de Haute Tarentaise, en mairie (sauf Villaroger et Les Chapelles) ou auprès des services techniques de Bourg Saint Maurice et Val d'Isère.

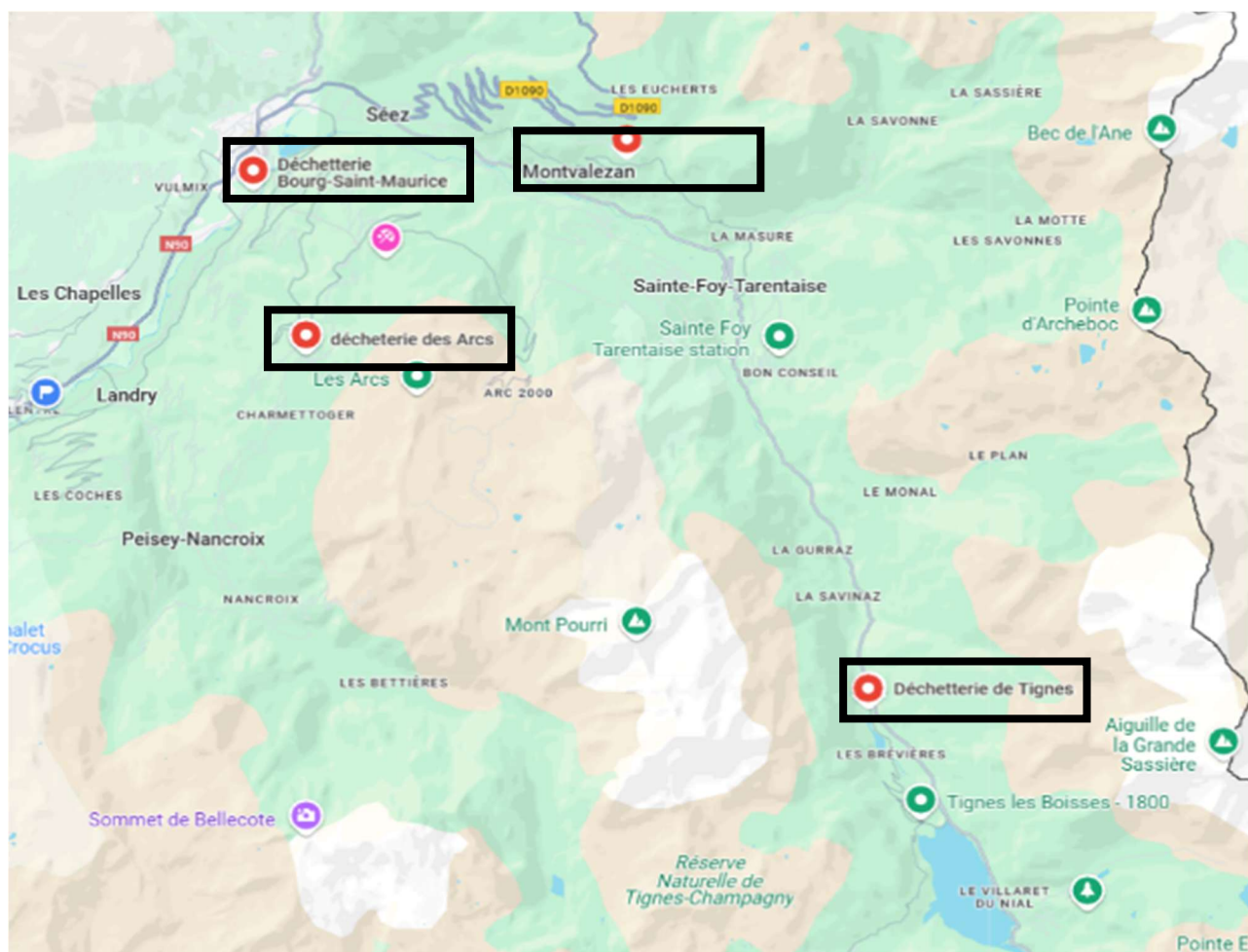


Accueil des professionnels à la déchèterie de Bourg-Saint-Maurice

La société Trialp est le prestataire d'accueil et de l'exploitation des déchèteries. Elle met en application le règlement de la déchèterie de la CCHT. Les agents doivent accueillir les usagers, expliquer le tri, garder les sites propres, noter le nombre de passages et demander l'évacuation des déchets.

Le transport et le traitement des déchets mis en bennes sur l'ensemble des quatre déchèteries sont réalisés par la société Nantet Locabennes.

1. Implantation géographique (plan de situation des quatre déchèteries intercommunales)



Plan de situation des déchèteries de la CCHT

2. Les horaires d'ouvertures des déchèteries de la Haute-Tarentaise

Les déchèteries sont ouvertes différemment selon les saisons et en dehors des jours fériés.

Déchèterie Bourg-Saint-Maurice	
Horaires d'été	du 1 ^{er} avril au 30 septembre
	Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Horaires d'hiver	du 1 ^{er} octobre au 31 mars
	Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Déchèterie d'Arc 1800	
Horaires d'été	du 1 ^{er} avril au 30 septembre
	lundi et mercredi de 9H00 à 12H00
	mardi, jeudi et samedi de 13H30 à 17H00
	vendredi de 9H00 à 12H00 et 13H30 à 17H00
Horaires d'hiver	du 1 ^{er} octobre au 31 mars
	lundi et mercredi de 9H00 à 12H00
	mardi, jeudi et samedi de 13H30 à 17H00
	vendredi de 9H00 à 12H00 et 13H30 à 17H00

Déchèterie de Tignes	
Horaires d'été	du 1 ^{er} avril au 30 septembre
	Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Horaires d'hiver	du 1 ^{er} octobre au 31 mars
	Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

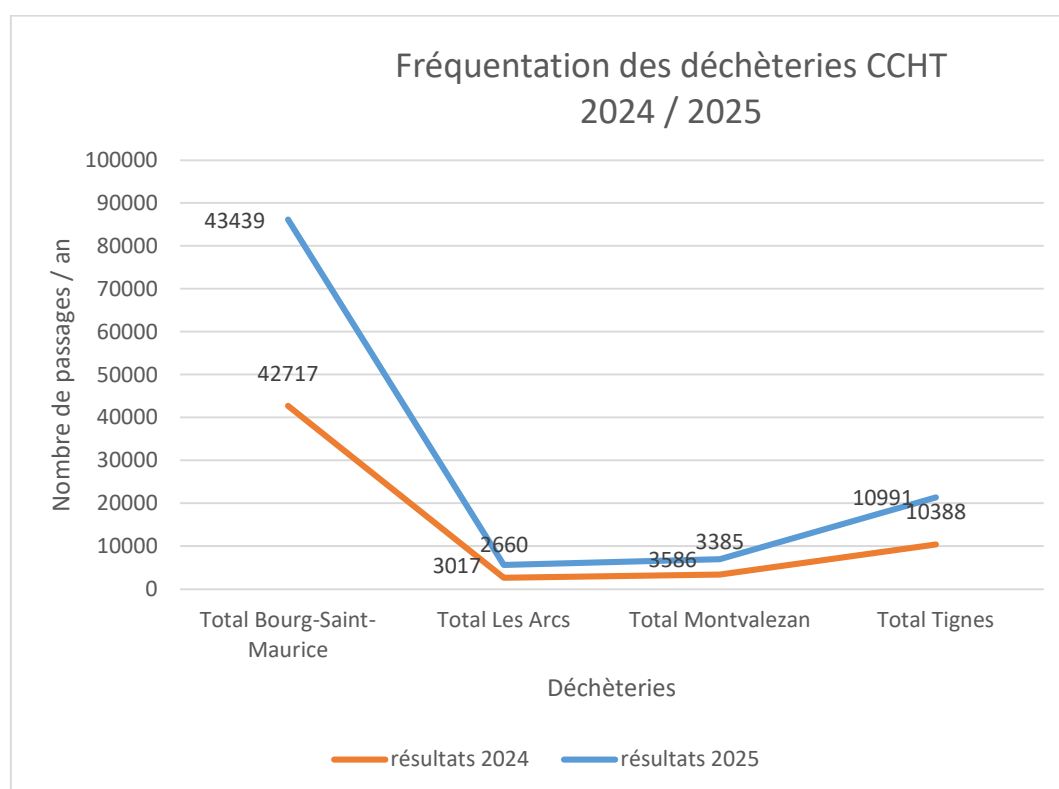
Déchèterie de Montvalezan	
Horaires d'été	Du 1 ^{er} avril au 30 novembre
	mardi et jeudi de 9h à 12h
	Lundi, mercredi, vendredi et samedi de 13H30 à 18H00
Horaires d'hiver	du 1 ^{er} décembre au 31 mars
	mardi, jeudi et samedi de 13h30 à 17h15

3. Fréquentation des déchèteries

Les agents d'accueil notent manuellement chaque passage sur chaque déchèterie. Il est ainsi possible de définir leur fréquentation. La comptabilisation du nombre total de passage est réalisée depuis août 2023. Avant cette date, seuls les professionnels et les services communaux étaient comptabilisés.

Fréquentation 2025	Bourg-Saint-Maurice	Les Brévières (Tignes)	Montvalezan	Arc 1800	Totaux
Communes	909	1243	15	96	2263
Particuliers	40573	7849	3444	2557	54423
Professionnels	1 957	1 899	127	364	4347
Totaux	43439	10991	3586	3017	61033

Détails du nombre de passages par déchèterie en 2025



Courbes du nombre de passages par déchèterie en 2024 et 2025

VIII. Les évolutions de l'organisation de la collecte

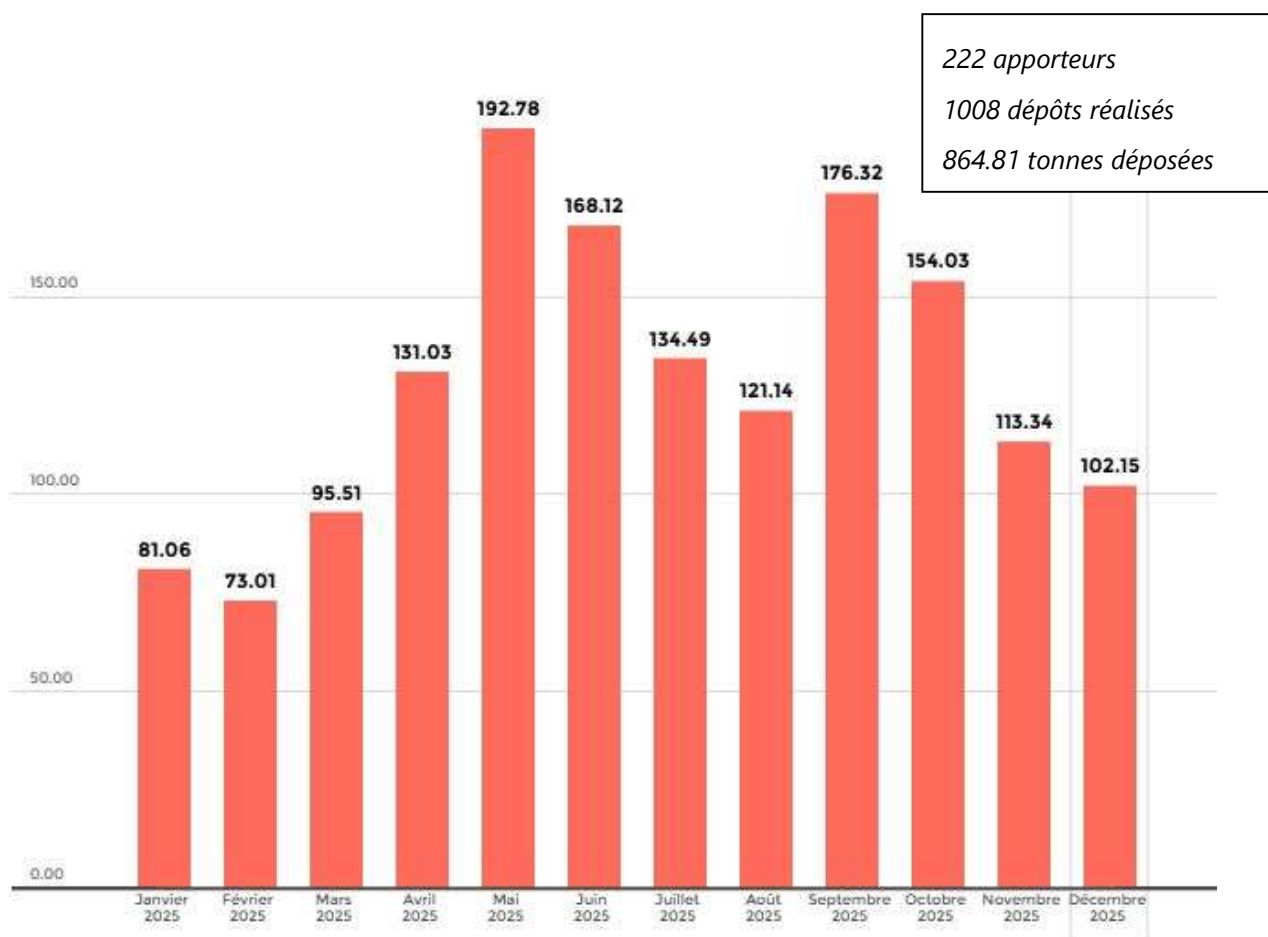
1. REP PMCB

La législation concernant la responsabilité élargie du producteur (REP) s'élargit d'année en année. La collectivité suit ces changements et fait évoluer les règles de tri notamment dans les déchèteries.

En 2025, la Communauté de Communes de Haute Tarentaise a pu bénéficier des aides mises en place par l'éco-organisme Valobat pour la reprise financière ou opérationnelle des déchets de produits de matériaux de construction et du bâtiment (laine de verre, laine de roche, plâtre, bois de chantier-hors palette et cagette, gravats, menuiseries vitrées).

En raison de problèmes d'exutoires pour la laine de verre et la laine de roche, Valobat a été contraint d'arrêter le tri de la laine de verre et de la laine de roche mi-septembre 2025.

Les collectes se poursuivent pour les menuiseries vitrées, le plâtre et la benne Bois Multi REP.



Graphique du nombre de tonnes par mois (année 2025)

2. Biodéchets

Le test de la collecte des biodéchets des professionnels s'est développé en 2025. En effet, la CCHT a fait le choix de changer le mode de collecte en seau de 30 litres et d'élargir la collecte sur toutes les communes du territoire.

3. Les pneus jantés

Un nouvel éco-organisme mandaté par l'Etat a mis en place la collecte gratuite des pneus jantés en France, en même temps que les pneus non jantés. En mai 2025, une convention a été signée par la CCHT avec Aliapur et a permis de réduire le coût de collecte et de traitement des déchets. Ce système est financé par l'éco participation des metteurs sur le marché.

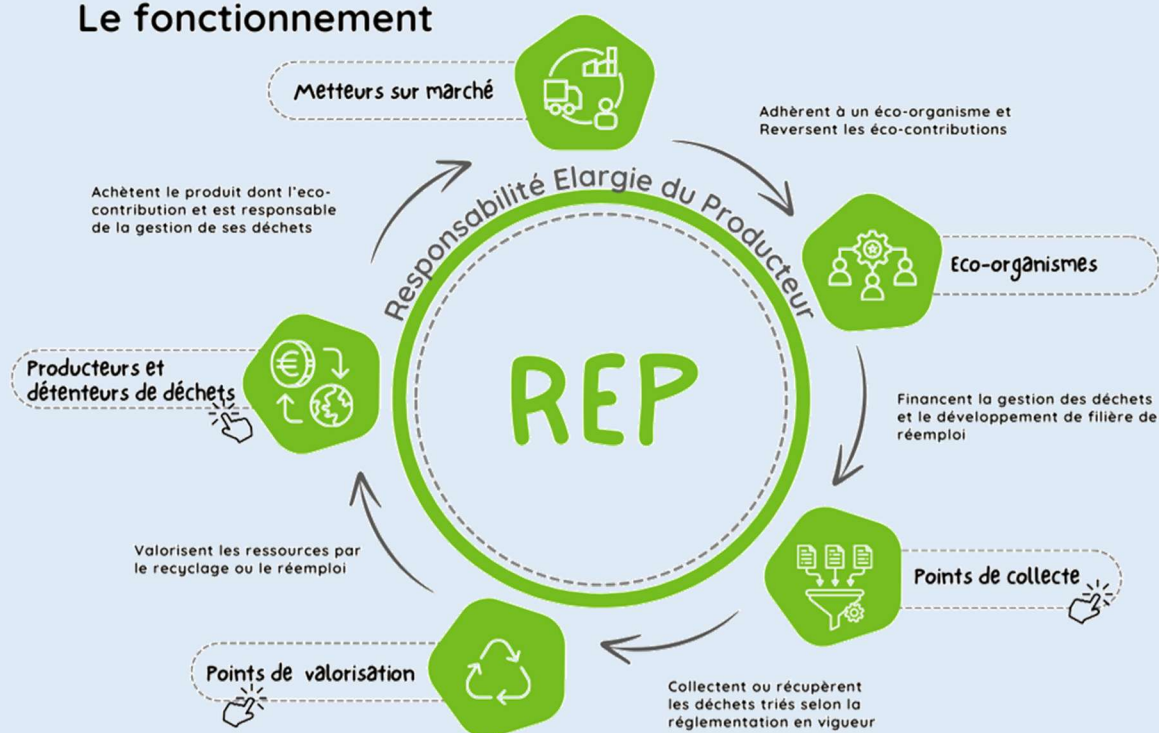
RESPONSABILITE ELARGIE DU PRODUCTEUR

Qu'est-ce que la Responsabilité Elargie du Producteur ?

La responsabilité élargie du producteur (REP) s'inspire du principe « pollueur-payeur ». Le dispositif de REP implique que les acteurs économiques (fabricants, distributeurs, importateurs) sont responsables de l'ensemble du cycle de vie des produits qu'ils mettent sur le marché, de leur éco-conception jusqu'à leur fin de vie.

Le dispositif des filières à responsabilité élargie du producteur a véritablement pris son essor en France, avec le décret du 1er avril 1992 sur les emballages ménagers. Depuis, sous l'impulsion de réglementations nationales et européennes, ce dispositif a été élargi, à la fois sur la nature des produits concernés, mais également sur le champ couvert par celle-ci (prévention, réemploi, réparation...). La France est actuellement, dans le monde, le pays qui a le plus recours à ce principe de gestion des déchets. Les filières REP concernent à la fois des produits à destination des ménages et des produits à usage professionnel.

Le fonctionnement



Source : Envirobât Occitanie

Schéma de fonctionnement d'une responsabilité élargie du producteur (REP)

ECO-ORGANISME

Pour un producteur de produits destinés à la vente, l'obligation de REP implique d'adhérer à un éco-organisme, de lui verser une contribution financière pour la prévention et la gestion des déchets issus de ses produits, et de disposer des informations minimales sur les produits vendus à déclarer à l'éco-organisme.

Qu'est-ce qu'un éco-organisme ?

Un éco-organisme est une société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la REP, la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché. La REP et les éco-organismes sont nés en réponse au besoin des États membres de l'Union Européenne de gérer leurs déchets, d'une part pour limiter leur pollution et d'autre part pour éviter le gaspillage des ressources naturelles.

Le statut d'éco-organisme agréé impose une conformité totale au cahier des charges réglementaire défini par l'État pour chaque filière. Par cet agrément, les éco-organismes sont soumis à des obligations de moyens et de résultats.

Les éco-organismes n'ont pas vocation à réaliser des bénéfices mais bien à apporter aux détenteurs de déchets une gestion optimisée des opérations (collecte, logistique, traçabilité, démantèlement, dépollution et traitement). Ce faisant, ils sont les garants de la qualité des filières REP et de leur amélioration continue. Les éco-organismes sont des acteurs phares de la chaîne de valeur de gestion des déchets : ils sélectionnent, pilotent et audient, pour le compte des producteurs, les opérateurs les plus performants et les plus responsables.

Les collectivités peuvent ensuite signer des contrats avec les éco-organismes pour :

- Collecter gratuitement les déchets concernés
- Avoir des soutiens financiers (quelques centimes par habitant)
- Faire évoluer les modes de consommation et inciter au réemploi.

En 2025, la CCHT a signé et poursuivi les contrats suivants :

- Nouveau – pneumatiques - ALIAPUR
- Nouveau – Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ) - outils du peintre - ECO DDS

De nombreux contrats sont en cours :

- Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) – ECOSYSTEM
- Lampes usagées et tubes - ECOSYSTEM
- Piles et accumulateurs portables – SCRELEC/BATRIBOX
- Articles de bricolage et jardinage – ECOMAISON
- Jeux et Jouets - ECOMAISON
- Textiles linges chaussures - Re-fashion
- DASRI (Déchets d'activités de Soins à risques infectieux) - DASTRI
- Déchets dangereux - ECO DDS
- Mobilier - ECOMAISON
- Journaux-magazines / emballages - CITEO
- Articles de sports et loisirs - ECOLOGIC
- Produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB) - VALOBAT

CHAPITRE 4 / LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN DES TONNAGES

Les déchets collectés sont présentés par flux. Les tonnages en Haute Tarentaise sont soumis à la fréquentation touristique (hiver et été). Les données sont difficilement comparables aux moyennes des collectivités françaises. La part de déchets liée aux habitants permanents peut être estimée grâce aux périodes basses (mai-juin et octobre-novembre) sans en être une donnée fiable.

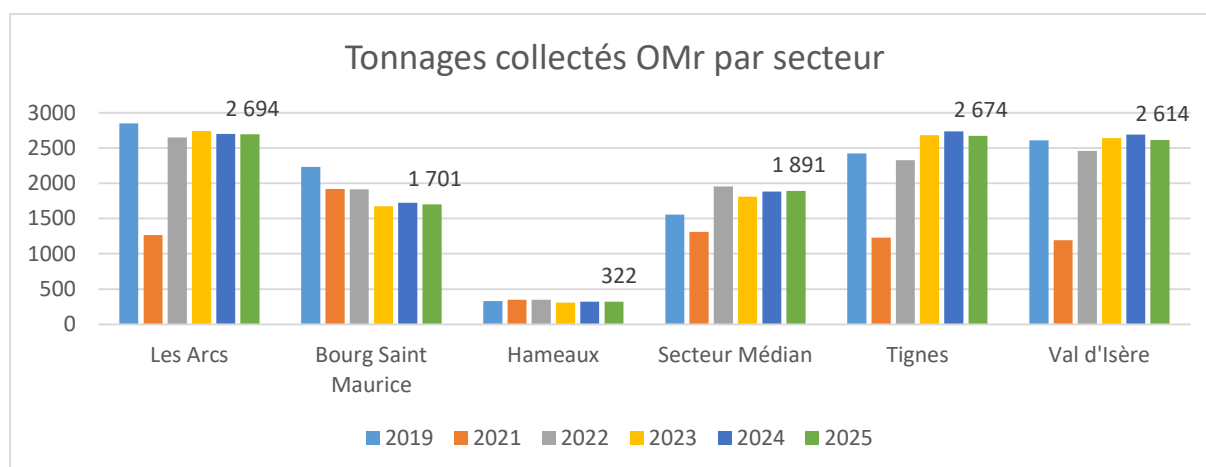
I. Les ordures ménagères résiduelles (OMr)

Une baisse moyenne de 1% de la quantité d'ordures ménagères se perçoit en 2025 par rapport à 2024.

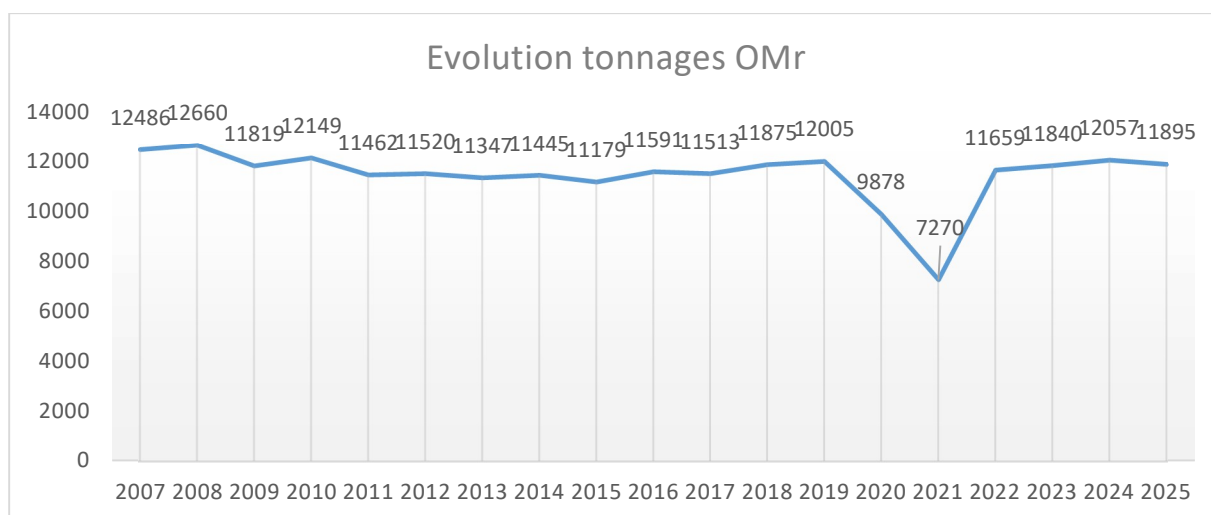
COMMUNES	TOTAL 2025 (tonnes)	Rappel 2024 (tonnes)	Evolution 2024/2025
Les Arcs	2 694	2 700	0 %
Bourg-Saint-Maurice	1 701	1 725	-1 %
Hameaux adret et ubac (Les Chapelles / Les Chapieux)	322	323	0 %
Secteur Médian (Montvalezan, Ste Foy, Villaroger et Séez)	1 891	1 883	0 %
Tignes	2 674	2 737	-2 %
Val d'Isère	2 614	2 690	-3 %
TOTAL	11 895	12 057	-1 %



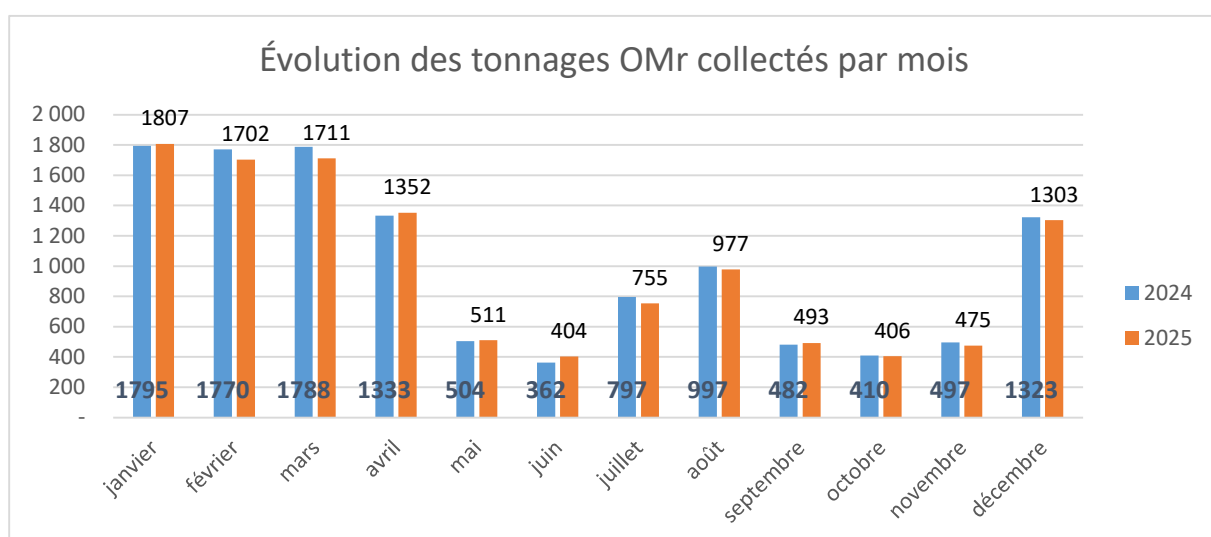
Tableau des tonnages collectés par secteur de collecte, évolution de 2024/2025



Graphique des tonnages collectés par secteur de collecte de 2019 à 2025



Graphique de l'évolution des tonnages de 2007 à 2025



Graphique de l'évolution des tonnages par mois 2024 et 2025

La quantité d'ordures ménagères résiduelles collectée varie fortement en raison du tourisme en hiver et en été. Afin de révéler ces données, il est possible de prendre en compte la population touristique exprimée en **kg/habitant DGF/an**. De même, la production en saison basse (mai, juin, septembre, octobre, novembre) est utilisée pour calculer un ratio en **kg/habitant permanent/an**.

Années/Ratios	Ratio OMR collecté kg/hab. INSEE/an	Ratio OMR kg/hab. DGF/an*	Ratio OMR résidents kg/hab. INSEE/an*
2023	738	289	346
2024	752	294	339
2025	737	287	341

Calcul de ratio par habitant permanent ou touristique

Ratios ramenés à la population INSEE (ne tiennent pas compte du tourisme).

Ratios ramenés à la population DGF (prise en compte d'une surpopulation touristique).

Ratios associés aux résidents permanents (méthode des variations saisonnières).

*Le poids ramené à l'habitant permanent serait de **341 kg/hab/an** si l'on prend en compte seulement les saisons « basses » (mai-juin, septembre-octobre-novembre). Le poids prenant en compte la population touristique serait de **287 kg/hab DGF/an**.

FOCUS ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

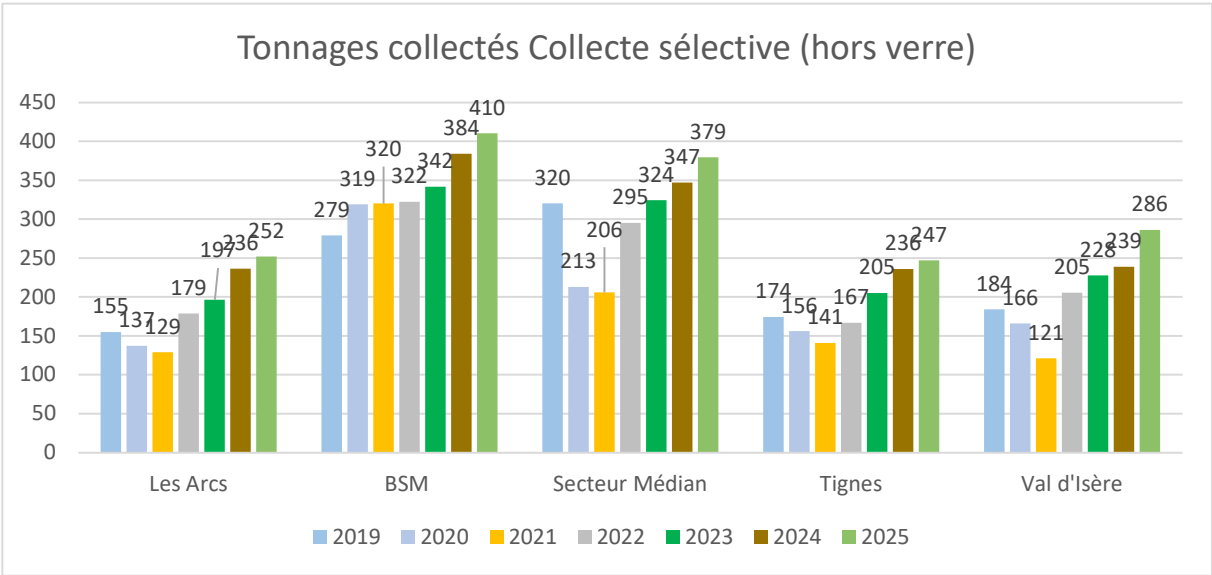
Quels déchets sont retrouvés dans les conteneurs des ordures ménagères ? Un début de réponse est détaillé dans le bilan des caractérisations OMr de 2024/2025 (voir annexe 4).

II. La collecte sélective (hors verre)

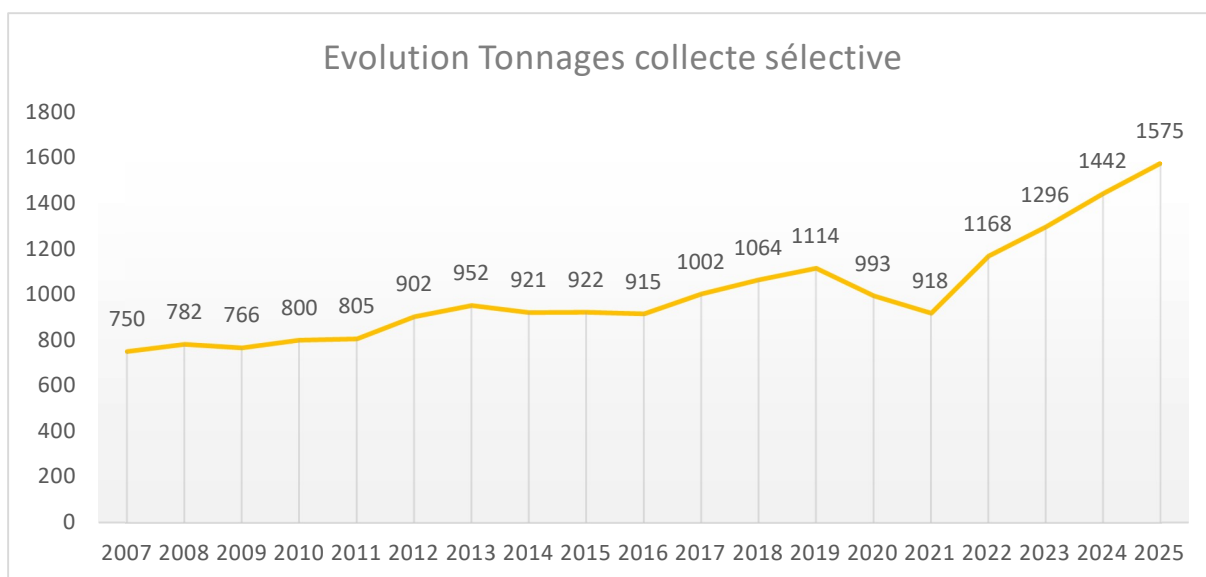
La collecte sélective augmente de 9% en 2025 notamment en raison de l'ouverture des consignes de tri à tous les emballages.

COMMUNES	2025	Rappel 2024	Évolution 2024/2025
Les Arcs	252	236	7%
Bourg-Saint-Maurice	306	291	5%
Hameaux	104	93	12%
Secteur Médian	379	347	9%
Tignes	247	236	5%
Val d'Isère	286	239	20%
TOTAL	1 575	1 442	9%

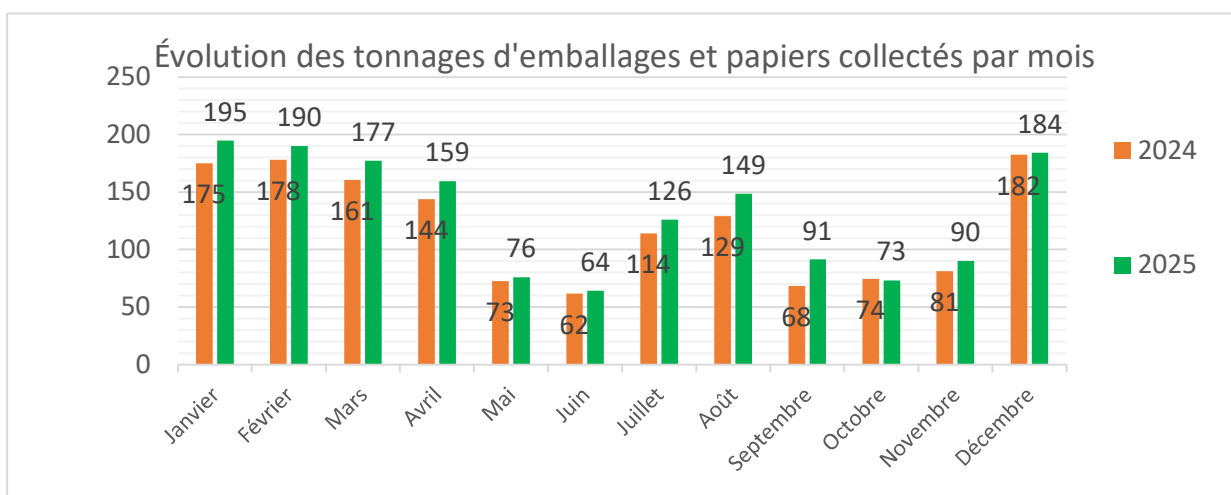
Tableau des tonnages collectés par secteur de collecte, évolution de 2024/2025



Graphique des tonnages collectés par secteur de collecte de 2019 à 2025



Graphique de l'évolution des tonnages de 2007 à 2025



Graphique de l'évolution des tonnages par mois en 2024 et 2025

Années/Ratios	Ratio collecté kg/hab. INSEE/an	Ratio kg/hab. DGF/an*	Ratio résidents kg/hab. INSEE/an*
2022	73	29	45
2023	81	32	53
2024	90	35	54
2025	98	38	59

Calcul de ratio par habitant permanent ou touristique

Ratios ramenés à la population INSEE (ne tiennent pas compte du tourisme).

Ratios ramenés à la population DGF (prise en compte d'une surpopulation touristique).

Ratios associés aux résidents permanents (méthode des variations saisonnières).

*Le poids ramené à l’habitant permanent serait de **59 kg/hab/an** si l’on prend en compte seulement les saisons « basses » (mai-juin, septembre-octobre-novembre). Avec une variation liée au tourisme de 1,7, **en saison hiver-été**, le poids prenant en compte la population touristique serait de **38 kg/hab DGF/an**.

III. Le verre

En 2025, les tonnages de verre augmentent en moyenne de 2 %.

Tonnages collectés verre	TOTAL 2025	Rappel 2024	Evolution 2024/2025
BSM	392	386	2%
Les Arcs	548	549	0%
Les Chapelles	26	25	7%
Montvalezan La Rosière	286	248	15%
Séez	111	114	-3%
Sainte-Foy-Tarentaise	112	105	7%
Tignes	611	598	2%
Val d'Isère	728	719	1%
Villaroger	29	30	-4%
TOTAUX	2 843	2 774	2 %

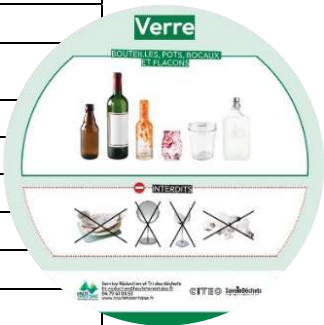
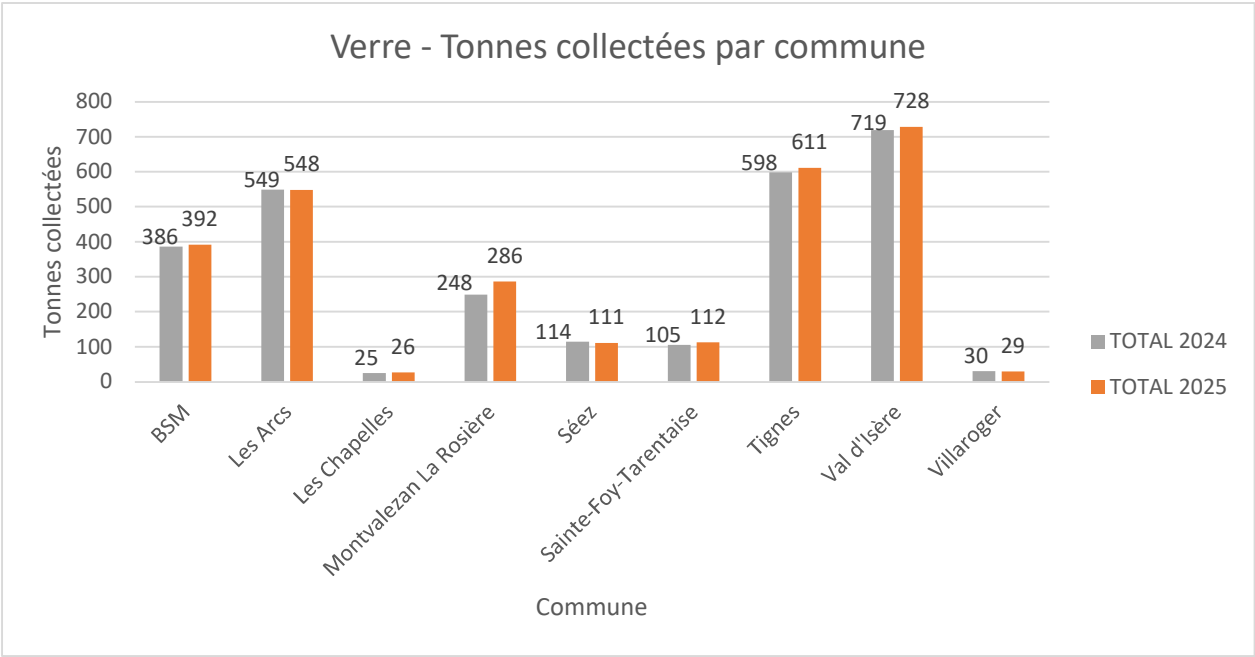
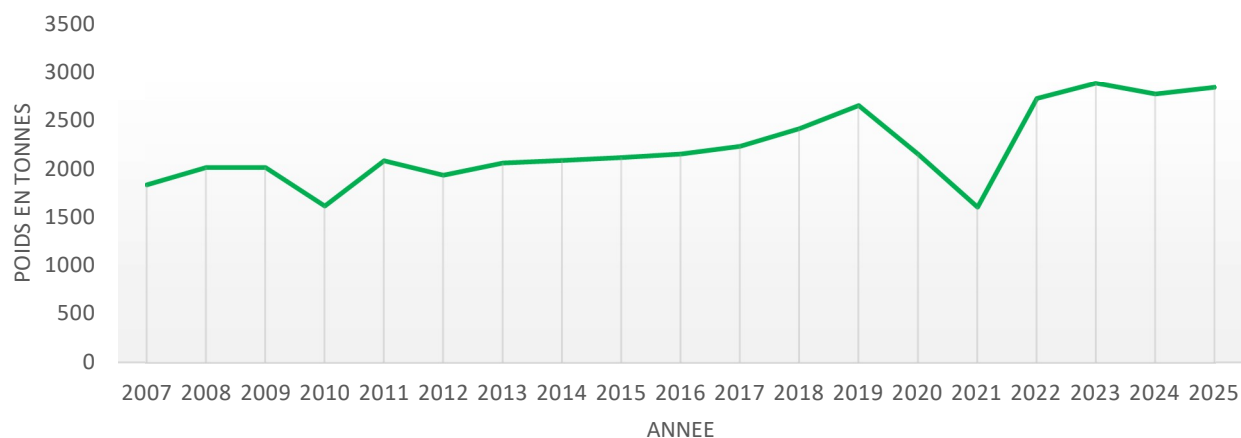


Tableau des tonnages collectés par secteur de collecte, évolution de 2024/2025



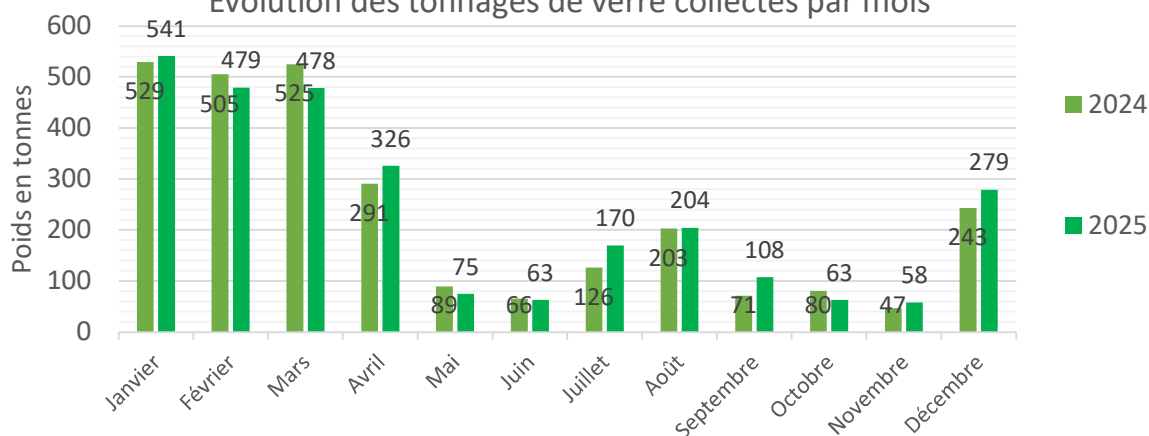
Graphique des tonnages collectés par commune de 2024 à 2025

Evolution tonnages collectés VERRE



Graphique de l'évolution des tonnages de 2007 à 2025

Évolution des tonnages de verre collectés par mois



Graphique de l'évolution des tonnages par mois en 2024 et 2025

Années/Ratios	Ratio collecté kg/hab. INSEE/an	Ratio kg/hab. DGF/an	Ratio résidents kg/hab. INSEE/an
2022	169	67	66
2023	180	70	33
2024	173	68	43
2025	176	69	48

Calcul de ratio par habitant permanent ou touristique

Ratios ramenés à la population INSEE (ne tiennent pas compte du tourisme).

Ratios ramenés à la population DGF (prise en compte d'une surpopulation touristique).

Ratios associés aux résidents permanents (méthode des variations saisonnières).

Le poids ramené à l’habitant permanent serait de **48 kg/hab/an** si l’on prend en compte seulement les saisons « basses » (mai-juin, octobre-novembre). Avec une variation liée au tourisme de 3,7, **en saison hiver-été**, le poids prenant en compte la population touristique serait de **69 kg/hab DGF/an**.

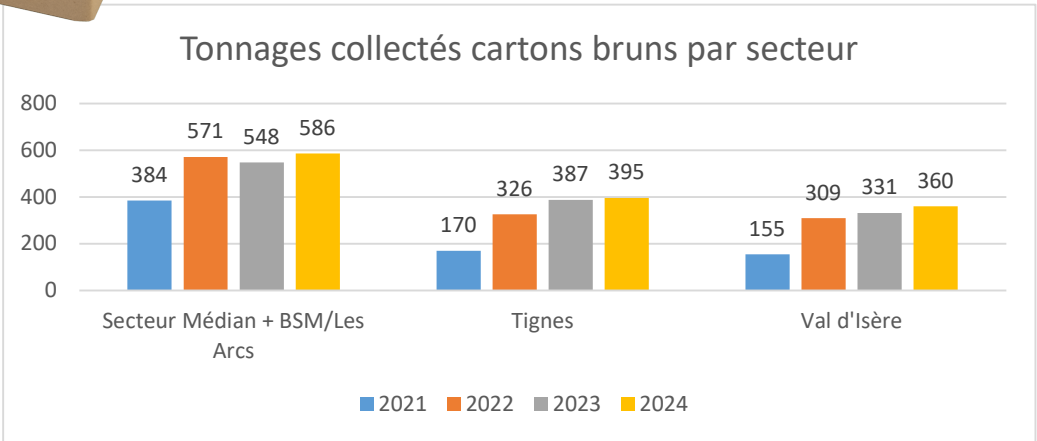
IV. Les cartons bruns

Une hausse de 2% des tonnages se constate au niveau de la collecte des cartons en chalets.

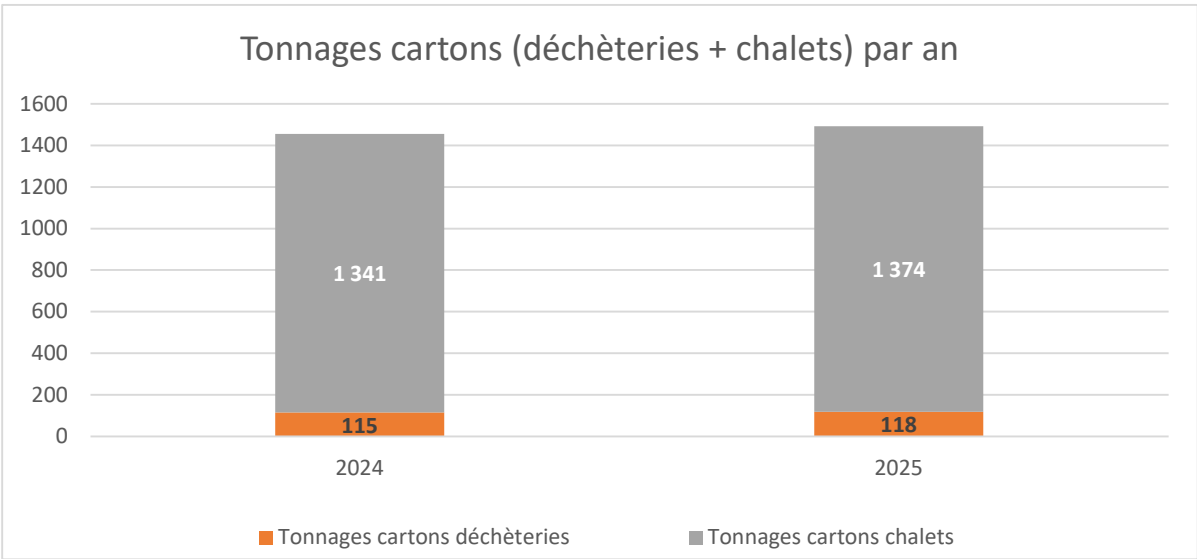


COMMUNES	2025	2024	Évolution 2024/2025
Secteur Médian Bourg-Saint- Maurice/Les Arcs	587	586	0%
Tignes	403	395	2%
Val d'Isère	384	360	7%
TOTAL	1 374	1341	2%

Tableau des tonnages collectés par secteur de collecte. évolution de 2024 à 2025

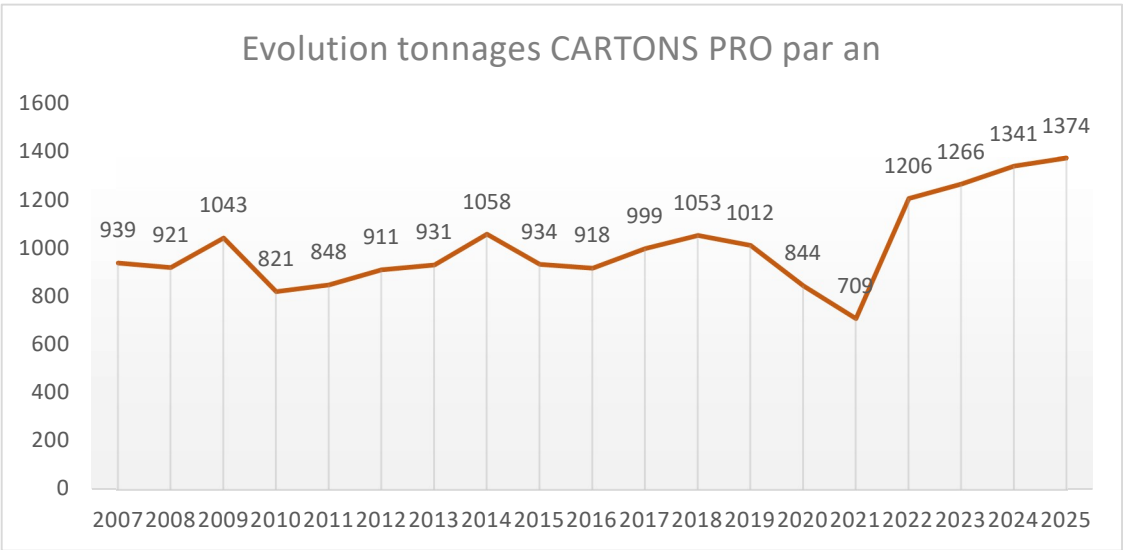


Graphique des tonnages collectés par secteur de collecte de 2021 à 2025

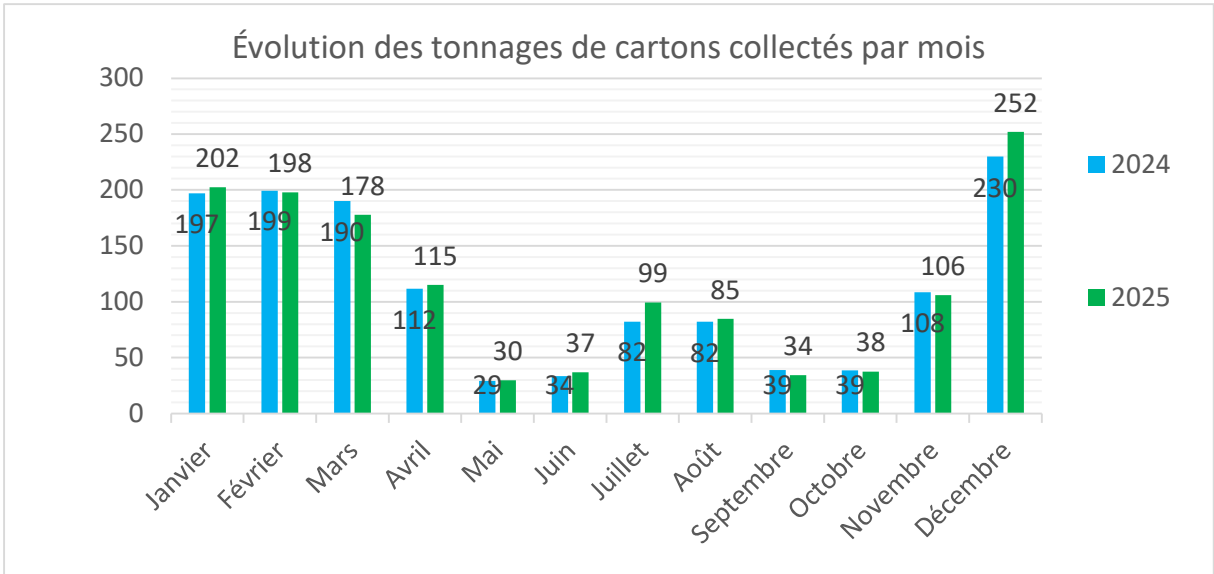


Graphique des tonnages collectés en déchèterie + chalets en 2024 et 2025

Pour faire un bilan complet, il faut étudier également les tonnages des cartons collectés en déchèterie où les tonnages ont augmenté de 3%. Globalement, les tonnages de cartons sont à la hausse (+ 3 %) lorsque l’on cumule les collectes en déchèterie et dans les chalets cartons.



Graphique de l'évolution des tonnages de 2007 à 2025



Graphique de l'évolution des tonnages par mois de 2024 et 2025

Années/Ratios	Ratio collecté kg/hab. INSEE/an	Ratio kg/hab. DGF/an	Ratio résidents kg/hab. INSEE/an
2022	75	30	25
2023	81	32	26
2024	84	33	26
2025	85	34	26

Calcul de ratio par habitant permanent ou touristique

Ratios ramenés à la population INSEE (ne tiennent pas compte du tourisme).
Ratios ramenés à la population DGF (prise en compte d'une surpopulation touristique).
Ratios associés aux résidents permanents (méthode des variations saisonnières).

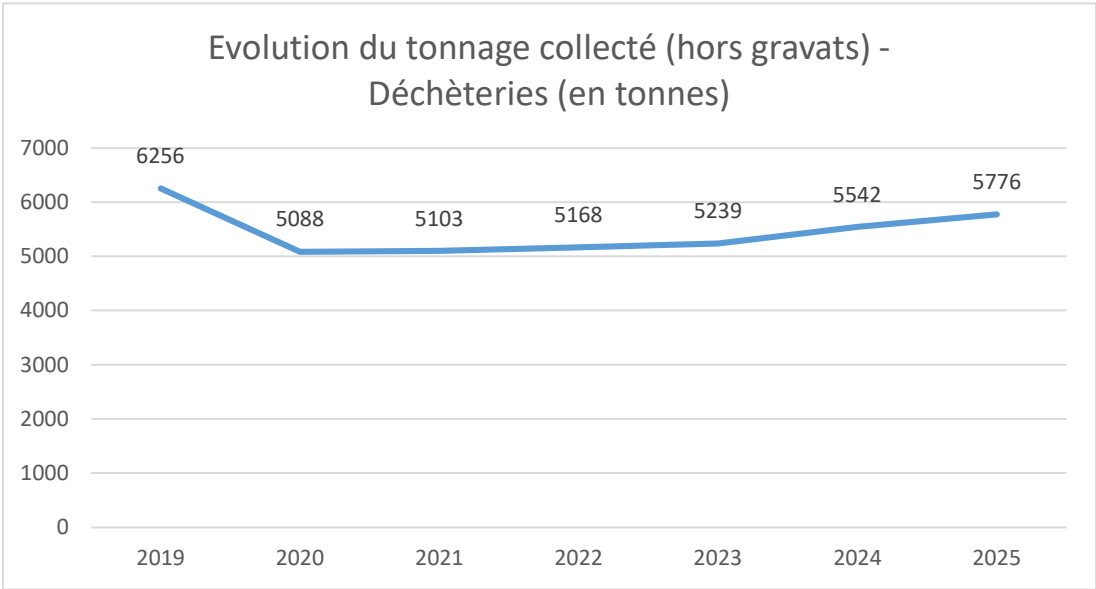
Le poids ramené à l'habitant permanent serait de **26 kg/hab/an** si l'on prend en compte seulement les saisons « basses » (mai-juin, octobre-novembre). Avec une variation liée au tourisme de 3,3, **en saison hiver-été**, le poids prenant en compte la population touristique, le poids serait de **34 kg/hab DGF/an**.

V. Les déchèteries

Les déchèteries de la CCHT accueillent les dépôts des particuliers et professionnels. Les déchets apportés sont triés par matière ou par type d'objets.

Les repreneurs apportent ensuite les déchets triés sur un site de regroupement afin de valoriser le plus de déchets. Si les dépôts ne sont pas réemployés, ils seront soit recyclés, soit valorisés en énergie, comme en cimenterie en tant que Combustible solides de récupération (CSR), ou enfouis.

Une hausse des tonnages (hors gravats) de 4% est calculée entre 2024 et 2025.



Graphique des tonnages collectés (hors gravats) sur les 4 déchèteries de la CCHT

FILIÈRES (% tonnages concernés)	2024	2025	Évolution 2024/2025	Taux traitement Sans dangereux sans inertes
VEGÉTAUX	586,82	659	12%	72%
CARTON	114,76	118	3%	
FERRAILLES	411,74	462	12%	
METAUX	11,84	9	-24%	
BOIS (+bois dérivé+bois PMCB) (90%)	1 568	1768,5	13%	
MOBILIER	478,2	286	-40%	
TEXTILE (92%)	13,88	22,96	65%	
PNEUS	79,68	88	10%	
ROUES (pneus jantés)	6,48	non connu		
DEEE 78%	232,32	246	6%	
PLATRE	314,64	312	-1%	
HUILE VÉGÉTALE	3,62	3	-14%	
LAINE DE VERRE (6 mois)	6,08	12	100%	
LAINE DE ROCHE (6 mois)	2,14	2,4	20%	
MENUISERIES VITREES (6 mois)	20,35	25	23%	
ECO DDS (5%)	1,41	1,52	8%	
ENCOMBRANTS (6%)	79,48	82,26	4%	
HUILES MINÉRALES (87%)	9,135	8,7	-3%	
BATTERIES (78%)	8,95	9	5%	
PILES (78%)	2,77	1,56	-44%	
ARTICLES SPORTS ET LOISIRS 90%	48,17	47	-2%	
TOTAL VALORISATION MATIÈRE/REEMPLOI	4000	4164	8%	
HUILES MINÉRALES (13%)	1,31	1,3	-3%	23%
BOIS (+bois dérivé+bois PMCB) (90%)	174	196,5	13%	
ARTICLES SPORTS ET LOISIRS 6%	3,12	3	-4%	
TEXTILES (8%)	1,21	2	65%	
ECO DDS (93%)	25,05	27	8%	
ENCOMBRANTS (75%)	993,51	1 028	4%	
BATTERIES (22%)	2,53	3	5%	
PILES (22%)	0,78	0,44	-44%	
DEEE 13%	37,35	41	10%	
TOTAL VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	1239	1302	6%	
GRAVATS classe 3	1812,97	1910	5%	5%
ENCOMBRANTS classe 2 (19%)	251,69	260,49	4%	
AMIANTE	2,38	1	-58%	
ECO DDS (2%)	0,43	0,47	9%	
HORS ECO DDS	17,5	18	3%	
ARTICLES SPORTS ET LOISIRS 4%	2,47	2	-19%	
TEXTILES (0.15%)	0,02	0,04	65%	
DEEE 9%	28,24	28	-1%	
TOTAL AUTRE TRAITEMENT ou ENFOUISSEMENT	2116	2220	1%	
TOTAL GLOBAL	7355	7686	5%	
TOTAL sans gravats	5542	5776	4%	
TOTAL sans textiles	7340	7661	4%	
TOTAL sans dangereux	7010	7326	5%	
TOTAL sans dangereux et inertes	5172	5389	4%	
LEGENDE	Déchets dangereux et inertes			

Tableau des tonnages de déchets de la CCHT collectés en déchèterie valorisés et enfouis

VI. Les « encombrants » ou nettoyage des points d'apport volontaire

La collecte des « encombrants » correspond en réalité à un service supplémentaire lié aux dépôts non conformes posés aux abords des conteneurs semi-enterrés, dans ou à côté des chalets cartons. La CCHT a souhaité connaître le poids de ce que les différents services collectaient.

Seuls les apports des services de collecte de Tignes et Val d'Isère ont été pesés à partir de mai 2023 au quai de transfert des Brévières. Aussi, une collecte a lieu sur des points d'apport volontaire de Bourg-Saint-Maurice et Les Arcs mais n'est pas pesée par manque de pont bascule à proximité. Enfin, les services de la CCHT passent collecter les dépôts sauvages de points d'apport volontaire sur le secteur de Séez, Montvalezan, Sainte Foy, les Chapelles et Villaroger. Aucune pesée n'est possible sur cette collecte non plus.

En 2025, la mairie de Val d'Isère a assermenté un agent municipal afin de mettre des amendes aux personnes responsables des dépôts au sol. Les tonnages collectés ont diminué de 50% entre 2024 et 2025.

ENCOMBRANTS collecte PAV	Tignes (régie)	Val d'Isère (régie)	TOTAL 2025 (tonnes)	Rappel 2024 (Tonnes)	Evolution 2024/2025 %
Janvier	15	8	23	39	-40%
Février	10	8	18	40	-53%
Mars	13	3	16	37	-56%
Avril	17	9	26	63	-58%
Mai	11	11	23	33	-32%
Juin	3	4	7	19	-61%
Juillet	14	7	20	20	0%
Août	9	9	18	17	9%
Septembre	8	5	13	16	-18%
Octobre	10	6	16	28	-43%
Novembre	17	7	25	47	-48%
Décembre	17	18	35	44	-20%
TOTAL	147	95	241	402	-40%

Tableau des tonnages d'encombrants collectés via les services de Tignes et Val d'Isère en 2025

Les dépôts des encombrants aux abords des points d'apport volontaire ont représenté environ 241 tonnes sur le secteur de Tignes et Val d'Isère.

Ces déchets sont tous triés par les services de collecte aux déchèteries de Tignes, des Arcs ou de Bourg-Saint-Maurice.

VII. Les textiles

Les textiles sont collectés en apport volontaire sans frais pour la collectivité par l'éco-organisme ReFashion. 3 conteneurs sont à la déchèterie et sont comptés dans le tableau « VI. Déchèteries ».

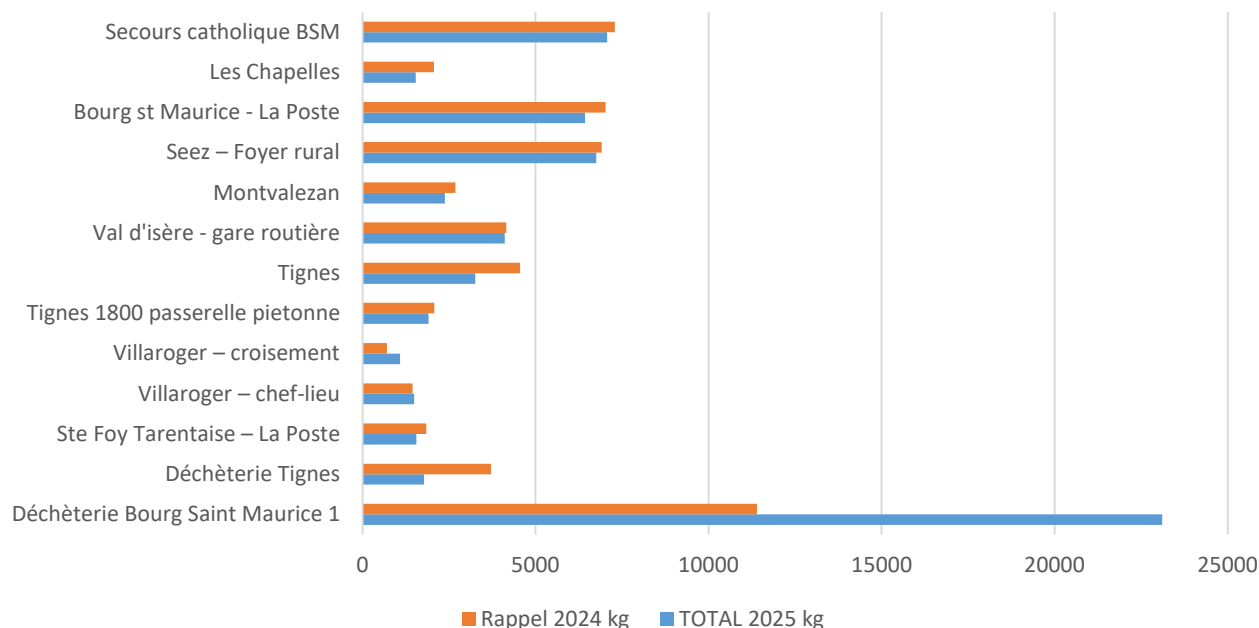
Les autres conteneurs sont répartis dans les communes dans des lieux de forte fréquentation.

Le tonnage 2025 a diminué de 8 % (hors déchèteries) par rapport à 2024 et augmenté de 12% (avec déchèteries).

Lieux des conteneurs	TOTAL 2025 kg	Rappel 2024 kg	% évolution 2024-2025
Déchèterie Bourg Saint Maurice 1	23111	11400	103%
Déchèterie Bourg Saint Maurice 2			
Déchèterie Tignes	1775	3710	-52%
Ste Foy Tarentaise – La Poste	1555	1845	-16%
Villaroger – chef-lieu	1490	1440	3%
Villaroger – croisement	1085	700	55%
Tignes 1800 passerelle piétonne	1906	2075	-8%
Tignes	3255	4555	-29%
Val d'isère - gare routière	4110	4155	-1%
Montvalezan	2380	2685	-11%
Seez – Foyer rural	6755	6915	-2%
Bourg st Maurice - La Poste	6430	7025	-8%
Les Chapelles	1540	2065	-25%
Secours catholique BSM	7068	7295	-3%
TOTAL avec déchèteries	62460	55865	12%
TOTAL hors déchèteries	37574	40755	-8%

Tableau des tonnages de textiles 2025 et évolution par rapport à 2024

Tonnages textiles collectés 2024 - 2025 par point de collecte



Graphique des tonnages de textiles collectés sur la CCHT 2024 et 2025

VIII. Les biodéchets des professionnels : test 2025

Dans le cadre de la loi AGECE, la CCHT a reconduit la collecte des biodéchets dédiée aux professionnels. En 2025, cette collecte « test » s'est étendue aux professionnels des huit communes de Haute Tarentaise.

La collecte en seau de 30 L pour les professionnels de la restauration a été testée à partir de la saison d'hiver 2025/2026 puis sur le reste de l'année. Au total, 109 tonnes de biodéchets ont été collectées en 2025.

BIODECHETS collecte PAP	2025
Bourg-Saint-Maurice	39
Les Arcs	34
La Rosière	4
Séez	5
Sainte Foy Tarentaise	3
Tignes	10
Val d'Isère	14
TOTAL	109

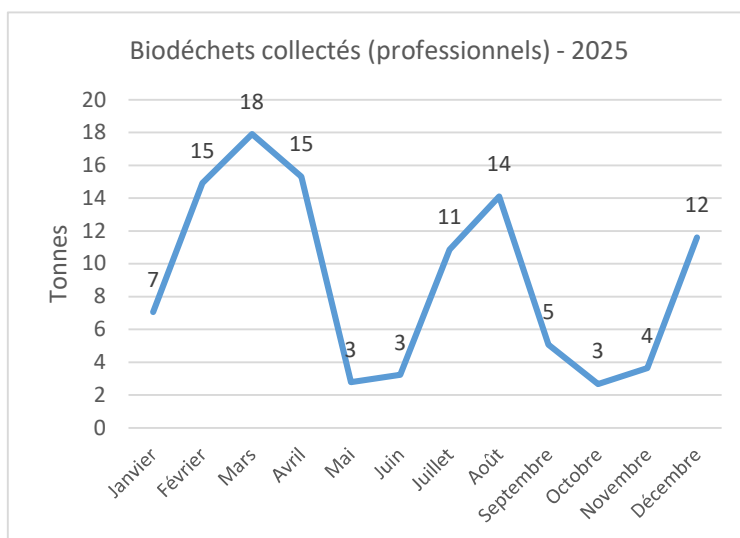


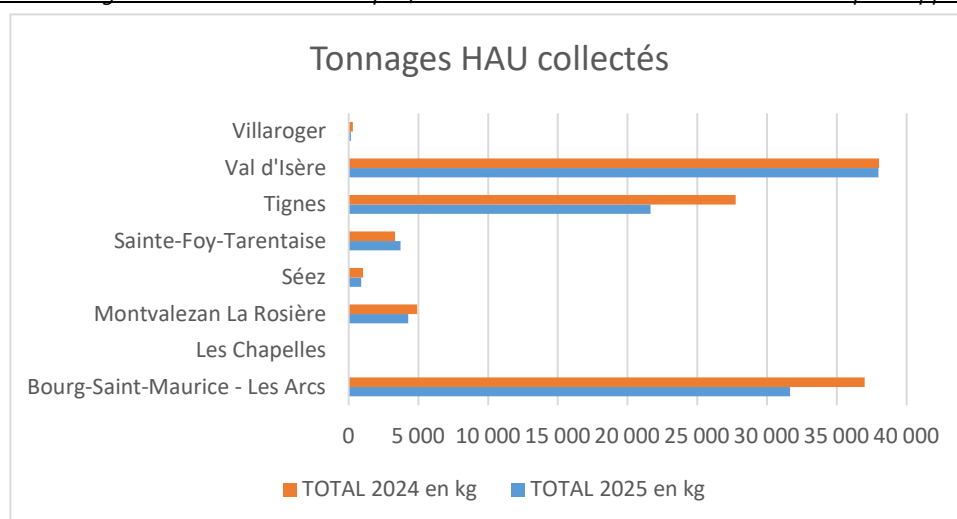
Tableau et graphique des tonnages des biodéchets collectés sur la CCHT en 2025

IX. Les huiles alimentaires usagées des professionnels

Les huiles alimentaires usagées (HAU) sont collectées en porte-à-porte par un prestataire à l'aide de seau de 30 litres. Les huiles alimentaires usagées des professionnels sont interdites en déchèterie. Dans le tableau « VI. Déchèteries » sont comptés les huiles alimentaires usagées apportées par les particuliers. Le tonnage 2025 collecté est de 100 tonnes, 11 % de moins qu'en 2024.

Tonnages collectés HAU	TOTAL 2025 en kg	TOTAL 2024 en kg	% évolution 2024-2025
Bourg-Saint-Maurice - Les Arcs	31 658	36 999	-14%
Les Chapelles	0	0	
Montvalezan La Rosière	4 270	4 920	-13%
Sééz	896	1 032	-13%
Sainte-Foy-Tarentaise	3 728	3 336	12%
Tignes	21 653	27 757	-22%
Val d'Isère	37 975	38 038	0%
Villaroger	172	312	-45%
TOTAL	100 352	112 394	-11%

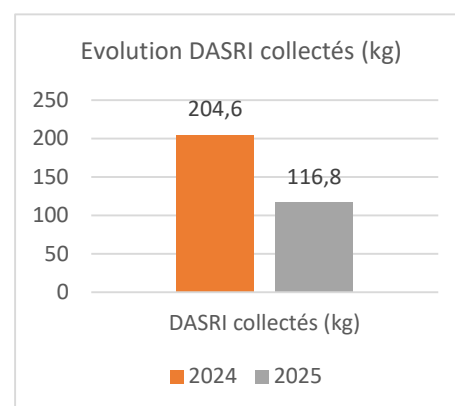
Tableau des tonnages d'huiles alimentaires professionnelles collectées 2025 et évolution par rapport à 2024



Graphique des tonnages d'huiles alimentaires professionnelles collectées sur la CCHT en 2024 et 2025

X. Les DASRI

La collecte itinérante de Tri-Vallées a permis à des personnes en automédication de profiter d'un service de proximité. Les quantités ont baissé en 2025 de 43 % par rapport à 2024 pour une quantité totale de 116.8 kg.



CHAPITRE 5 / LE TRANSFERT et le TRANSPORT DES DECHETS : ORGANISATION

I. Les quais de transfert

Deux quais de transfert sont utilisés par la CCHT :

- Le Quai de Valezan – sur le territoire de la Communauté de Communes des Versants d'Aime (COVA) = gestion de 14 245 tonnes tous flux et collectivités confondus
- Le Quai des Brévières – Tignes (CCHT) = gestion de 6 607 tonnes tous flux confondus

Le Quai des Brévières (CCHT)



Camion semi-remorque au quai de transfert des Brévières

Le transfert et le transport des déchets OMR, recyclables et cartons collectés sur les communes de Val d'Isère et Tignes sont acheminés vers la station de transfert des Brévières, opérationnelle depuis décembre 2016. L'ensemble des flux sont réceptionnés dans des bennes à fond mouvant alternatif et transporté vers les exutoires. En octobre 2023, des pelles compactrices sont installées pour tasser les semi-remorques « emballages et cartons » augmentant ainsi la densité des camions.

Quai de Valezan (COVA)

Concernant l'ensemble des flux collectés en régie sur le secteur médian (Séez, Montvalezan, Sainte-Foy Tarentaise et Villaroger) et afin de pallier l'arrêt du l'UIOM de Valezan le 28 décembre 2015, il a été nécessaire de mettre en place dans l'urgence une activité de transfert afin que l'ensemble des déchets puisse être expédié vers leurs exutoires respectifs et ainsi maintenir la continuité du service public.

Pour ce faire, Savoie-Déchets a rétrocédé à la COVA et à la CCHT une partie du foncier du site de l'UIOM de Valezan.

Afin de bénéficier de ce dispositif, une convention entre la CCHT et la COVA a été établie permettant la mutualisation des coûts d'investissement et de fonctionnement.

Pour réceptionner les déchets et gérer le stockage et les expéditions, un prestataire a été mis en place.

En 2021, le quai de transfert mutualisé avec la COVA a été modernisé afin de rendre l'accès plus facile et sécurisé et d'optimiser les chargements.

En octobre 2023, des pelles compactrices sont installées pour tasser les semi-remorques « emballages et cartons » augmentant ainsi la densité des bennes à fond mouvant alternatif..

II. Les exutoires des camions du quai

Camions multimatériaux

Depuis 2022, le centre de tri de Gilly sur Isère (Savoie Déchets) a arrêté de recevoir des chargements de multimatériaux et l'intégralité de ce flux est transportée jusqu'au centre de tri de Chambéry (Savoie Déchets). Depuis octobre 2022, le centre de tri de Chambéry est en mesure de trier les extensions de consignes de tri. En 2025, un **nouveau centre de tri** a été mis en route à Chambéry en face de l'unité de valorisation et de traitement

des déchets (UVETD). Il a une capacité 2 fois plus grande que l'ancien centre de tri et trie également plus de catégories de matières. L'ancien centre de tri sera arrêté et destiné à des acteurs de l'économie circulaire.

Camions cartons ondulés (professionnels)

L'ensemble des cartons issus des chalets cartons et des bennes de déchèterie sont dirigés vers le centre de regroupement de Gilly-sur-Isère où ils sont mis en balle puis envoyés vers les recycleurs.

Camions ordures ménagères résiduelles

L'UVETD de Chambéry n'a pas la capacité de recevoir l'ensemble des OMr collectées en Tarentaise, en particulier en haute saison touristique. Lorsque le site arrive à saturation, Savoie Déchets demande que le surplus soit transporté vers d'autres exutoires. Il est régulier que des tonnages soient incinérés à Bourgoin Jallieu, Chamonix, Athanor. Par convention, le transport au-delà de Chambéry est à la charge de Savoie Déchets.

III. Les indicateurs techniques

Le marché de gestion du quai des Brévières a été attribué à la Société Trialp et le marché du transport à Nantet Locabennes.

La gestion du quai nécessite 1,62 ETP par an pour contrôler l'accès au quai, indiquer le vidage des camions dans les trémies, demander les évacuations des semis et entretenir le site.

Quelques chiffres...

Le quai de transfert des Brévières en 2025, ce sont :

- 206 semi-remorques d'OMr déplacées (-2% par rapport à 2024),
- 75% des tonnages annuels des OMr transférées entre décembre et avril.

Quais de transfert 2025	OMr	Emballages et Papiers	Cartons	TOTAL
Quai de Valezan (déchets de Bourg-Saint-Maurice, Les Arcs, Les Chapelles, Séez, Montvalezan-La Rosière, Sainte Foy Tarentaise et Villaroger)	6 608 t	1 042 t	587 t	8 237 t
Quai de Tignes (déchets de Tignes et Val d'Isère)	5 287 t	533 t	787 t	6 607 t
TOTAL	11 895 t	1 442 t	1 341 t	14 841 t

Poids entrants aux quais de transfert de Valezan et des Brévières

CHAPITRE 6 / LE TRAITEMENT DES DECHETS

I. Exutoires selon le déchet

Jusqu'au 21 décembre 2015, les OMr produites sur le territoire de la CCHT étaient incinérées sans valorisation énergétique aux UIOM de Valezan et des Brévières.

Depuis la fermeture des deux sites, le traitement des OMr est confié au syndicat de traitement Savoie-Déchets.

Le Syndicat n'ayant pas la capacité de traiter l'ensemble des flux d'OMr, en saison hivernale, sur son site de Chambéry. Une partie est alors déportée hors du département vers d'autres exutoires.

En effet, l'UVETD de Chambéry dispose d'une capacité de traitement 115 000 tonnes, capacité inférieure à la production de ses adhérents, en saison hivernale, ce qui explique ces exportations.

Unités de traitement / Type de déchets collectés	OMr	Emballages et Papiers	Verre	Cartons	Déchets des déchèteries
Unité de valorisation énergétique de Chambéry/Bourgoin-Jallieu/Chavanod/Passy/Marignier/Bellegarde	✓				
Centres de tri de Chambéry/Grenoble puis centres de recyclage en Europe		✓			
Plateforme de regroupement de Chamousset puis centre de recyclage en Italie			✓		
Centre de tri de Gilly-sur-Isère (Savoie Déchets) puis centres de recyclage en Europe				✓	
Unités de recyclage, valorisation ou stockage en France					✓

Tableau récapitulatif des exutoires selon le type de déchet

II. Bilan des unités de traitement

1. Unités de valorisation énergétique et de traitement des déchets



UVETD de Chambéry (Savoie Déchets)

Les **ordures ménagères résiduelles** de la CCHT sont incinérées dans plusieurs unités de traitement à valorisation énergétique réparties par Savoie Déchets. L'usine principale est celle de Chambéry.

Les chiffres-clés du traitement des ordures ménagères de Savoie sont annoncés dans le **rapport annuel de Savoie Déchets non paru au moment de la diffusion du bilan de la CCHT**. Voici les tonnages retenus par la CCHT.

TONNAGE OM TRAITES : 11 551,57 tonnes incinérées (hors refus de tri)

TONNAGES REFUS DE TRI TRAITES : 497,69 tonnes incinérées

TOTAL : 12 049,26 tonnes incinérées

2. Centres de tri des recyclables

En octobre 2025, un nouveau centre de tri à Chambéry a remplacé l'ancien centre de tri de Savoie Déchets à Chambéry, vieillissant et ne comportant plus les machines nécessaires au bon tri des emballages plastiques. Un arrêt progressif de l'ancien centre de tri s'est déroulé d'octobre à décembre 2025.

Avant le recyclage, les **emballages et papiers** sont triés dans les centres de tri selon les matières avec lesquelles ils sont fabriqués. Le tri est mécanique et manuel. Voici les résultats que l'on peut faire ressortir :



CCHT – données centres de tri	2023	2024	2025
Ratio collecte sélective kg/hab (DGF)	32 kg/hab.	35 kg/hab.	38 kg/hab.
Taux de refus entrant % (à la suite des caractérisations)	23.83 %	26.89 %	29.71 %

Tableau du ratio de collecte sélective kg/hab et du taux de refus correspondant

BILAN : 70% des arrivées de la CCHT en centre de tri sont bien triés.

FOCUS : TAUX DE REFUS ET CARACTERISATIONS

Le taux de refus entrant est déterminé grâce aux caractérisations des collectes. Ces opérations, réalisées en moyenne 18 fois par collectivité et par an, consistent à prélever un échantillon de 35 kg d'emballages en vrac, puis à en trier finement le contenu, afin de définir le ratio de chaque flux (papier, cartonnets, acier, aluminium, différentes résines plastiques, etc.) et également celui des erreurs, appelé « refus de tri ». Les chiffres obtenus servent ensuite à répartir les tonnages sortants, ce qui permet à chaque collectivité de revendre les matières au plus proche de ce qui a été collecté. Il est à noter que ces caractérisations reflètent globalement la qualité des tonnages entrants, mais qu'il y a néanmoins des écarts dus au process : le débit est plus de 150 fois plus élevé que lors d'une caractérisation entièrement manuelle.



Seringues



Batteries



**Carcasses
d'animaux**



Munitions



**Bouteilles
de gaz**



**Produits
pyrotechniques**

« Refus de tri » : déchets retrouvés dans les emballages et papiers

Les « refus de tri » sont les déchets déposés par erreur ou incivisme dans les bacs réservés aux emballages et papiers. Ces erreurs compliquent le traitement, perturbent le fonctionnement des équipements et peuvent mettre en danger les agent-es de tri. En 2024, ils représentent 22 % des tonnages entrants au centre de tri— un chiffre alarmant qui souligne l’importance de renforcer la sensibilisation des habitant-es aux bons gestes de tri.

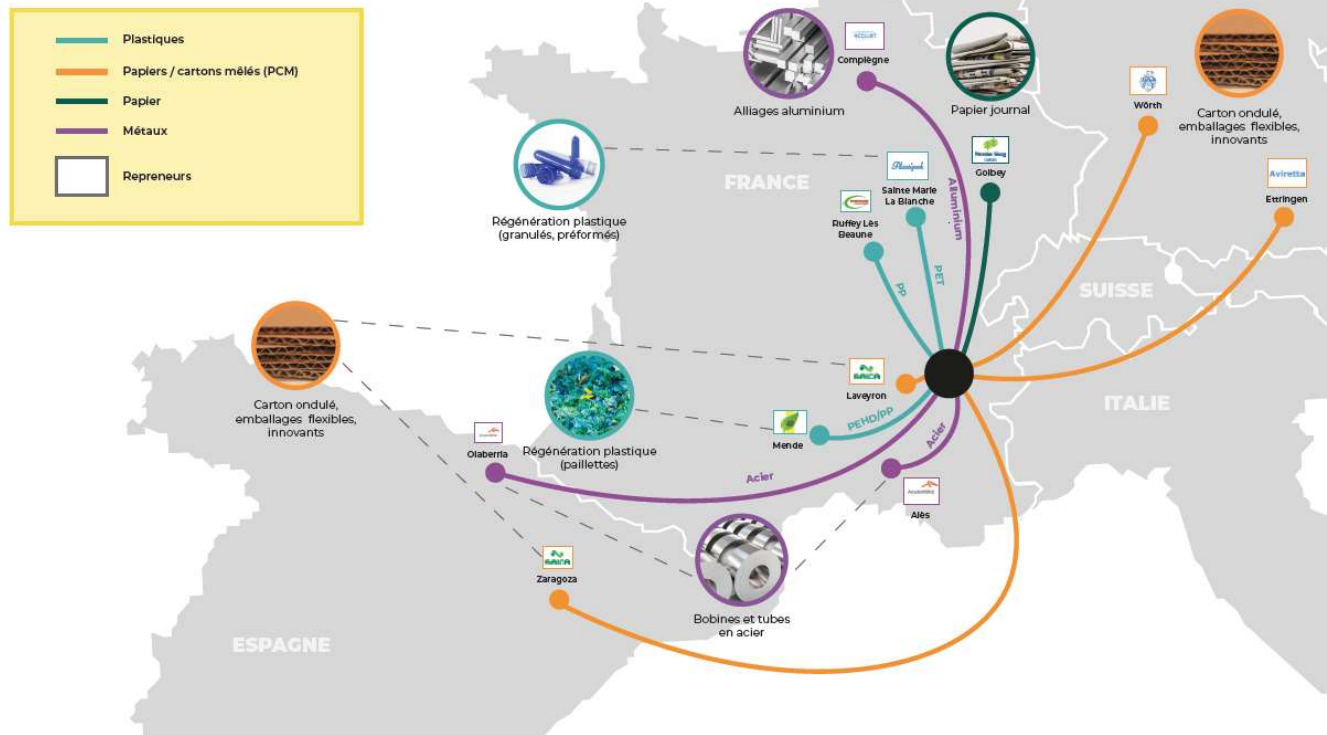
En sortie des centres de tri, les matériaux triés sont envoyés vers les centres de traitement.

Matières	Repreneur de la matière	TOTAUX 2025 (en tonnes)	TOTAUX 2024 (en tonnes)	Evolution 2025 par rapport à 2024
Acier	Arcelor Mittal	46,095	42,49	8%
Aluminium	Affimet	10,217	6,73	52%
Briques alimentaires	Revipac	17,615	37,469	-53%
Cartonnettes 5.02	European Products recycling	464,589	376,339	23%
Papiers autres 1.02	European Products recycling	107,901	119,044	-9%
Journaux, revues, magazines	Norske	128,35	178,24	-28%
Films plastiques	CITEO	26,129	6,806	284%
Flux développement rigide	CITEO	8,284	/	/
Mix PEHD-PP	Valorplast	14,418	/	/
Plastiques clairs (PETC)	Valorplast	22,271	11,929	87%
Monoflux plastique sans PETC	CITEO	128,75	115,22	12%
TOTAUX		974,619	894,267	9%

Tableau des emballages de la CCHT expédiés par le centre de tri vers les recycleurs

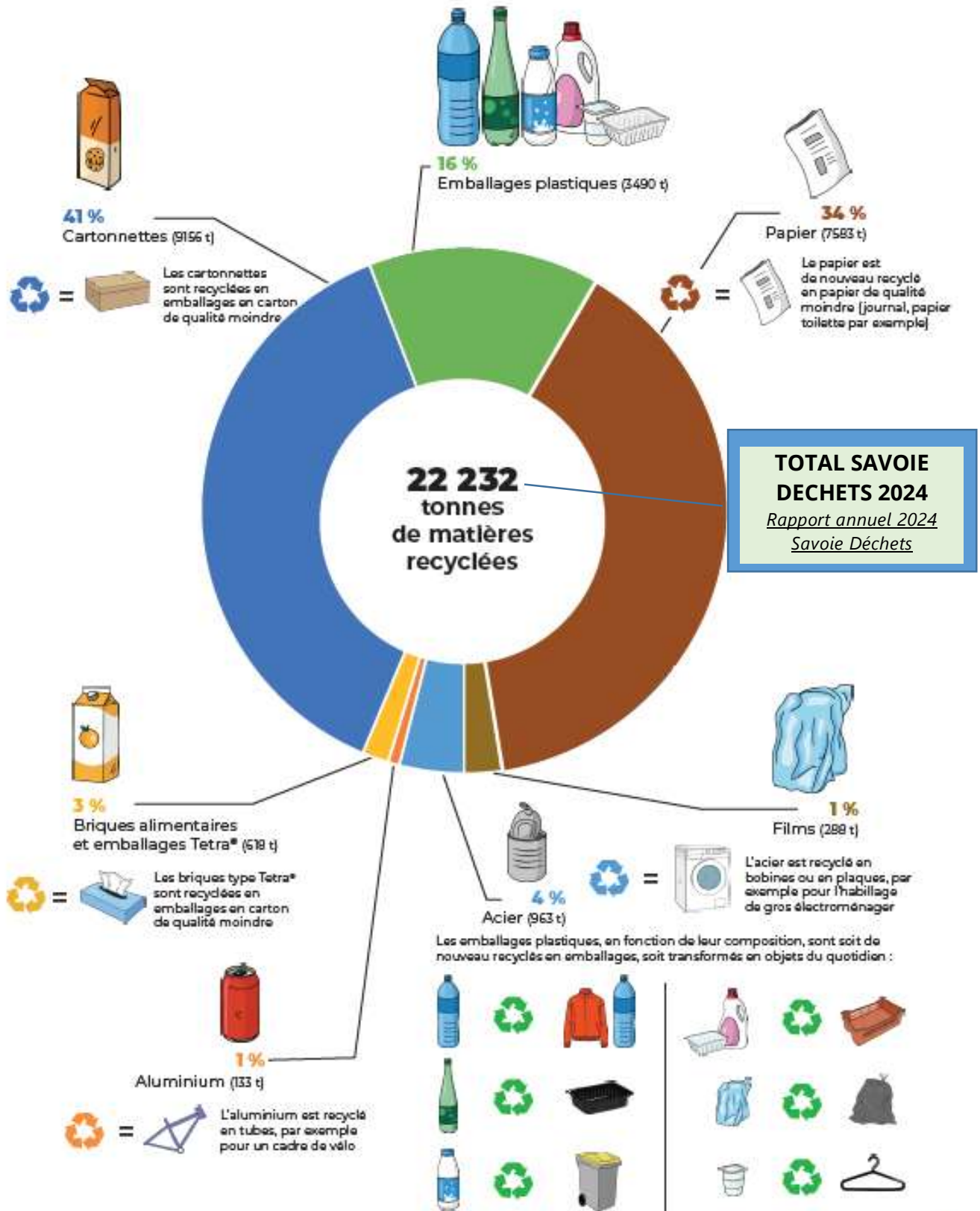
En 2025, les tonnages de matière expédiées par les centres de tri ont augmenté de 9 % par rapport à 2024.

DESTINATIONS DES MATIÈRES TRIÉES



Cartes des lieux de recyclage des emballages, papiers et cartons ondulés (rapport annuel 2024 Savoie Déchets)

Les tonnages triés et conditionnés au centre de tri sont vendus et expédiés vers les filières de recyclage. Une fois recyclées, ces matières deviennent de nouveaux objets :



3. Centre de reconditionnement des cartons bruns

Les cartons bruns (ondulés) collectés dans les communes sont apportés à Gilly-sur-Isère (73) après être passés par les quais de transfert de Tignes-Les Brévières ou de Valezan. Les cartons collectés en benne dans les déchèteries sont également apportés à Gilly-sur-Isère sans passer par les quais de transfert.

Savoie Déchets a la compétence traitement et confie le reconditionnement des cartons en balles à la société Tri-Vallées depuis janvier 2025, à la suite de l'arrêt du centre de réception de Savoie Déchets de Gilly-sur-Isère.



Balles de carton en attente d'expédition vers l'usine de recyclage – Tri-Vallées

4. Plateforme de compostage des biodéchets et déchets verts



Plateforme de compostage de Valezan

Depuis de mars 2024, les déchets verts collectés dans les déchèteries de Bourg-Saint-Maurice et de Tignes-Les Brévières sont apportés sur la plateforme de compostage de Savoie Déchets à Valezan (73). Les branches sont ensuite broyées puis mélangées aux déchets alimentaires collectés sur plusieurs communes de Tarentaise. Cette nouvelle plateforme a plusieurs avantages : réduire les trajets des camions entre le site de dépôt et la déchèterie et produire un compost normé.

5. Usines de traitement du verre



Le verre collecté en Haute Tarentaise est regroupé sur le site de Mineris à Chamousset (73). Il est ensuite transporté par semi-remorque vers plusieurs usines de recyclage situées à :

- Veauche – Sibelco Saint-Romain-le-Puy (42)
- Béziers – Maltha Béziers (34)
- Labegude – Maltha Lavilledieu (07).

6. Unités de traitement des déchets issus des déchèteries de la CCHT

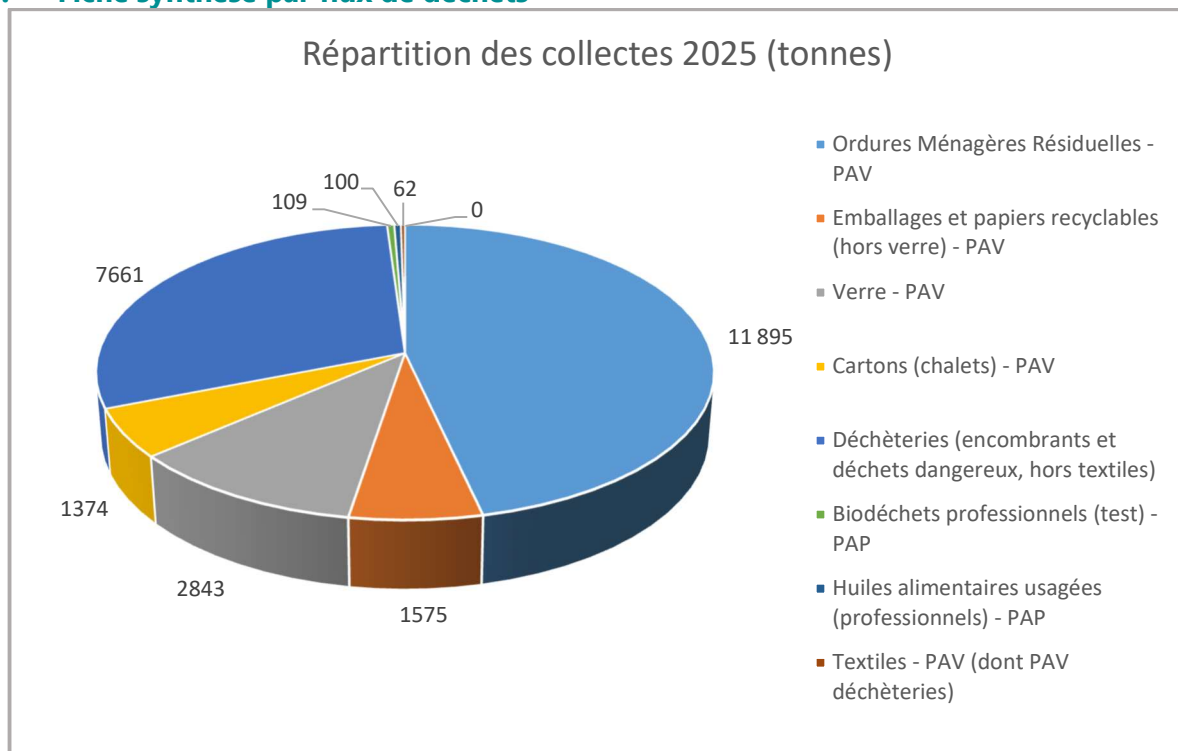
La Communauté de Communes de Haute Tarentaise confie le traitement des déchets issus des bennes bois, plâtre, ferrailles, cartons, mobilier, encombrants et gravats, à la société Nantet Locabennes (73). Les différents modes de traitement permettent un recyclage optimal des matières (cf. annexe 3 – synopsis des filières de traitement des bennes de déchèteries).

III. Mesures de prévention ou d’atténuation des effets de la gestion des déchets sur la santé de l’homme et à l’environnement

Au quai de transfert des Brévières et de Valezan, la mise en place de compacteurs au niveau des semi-remorques permettant de tasser les emballages et les cartons dans les camions, a permis de diminuer le nombre de semi-remorques sur les routes. En 2025, malgré une augmentation des tonnages, le nombre de camions sur les routes reste inférieur à l’année 2023 (sans compactage).

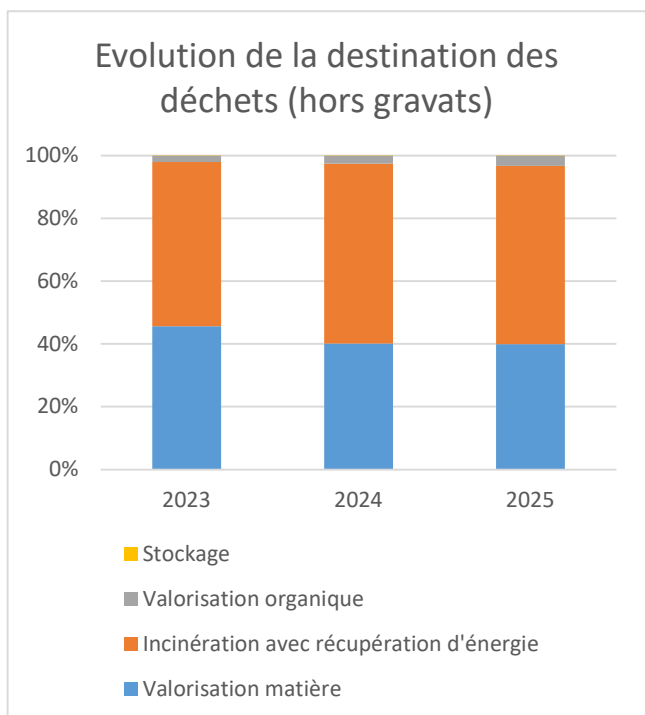
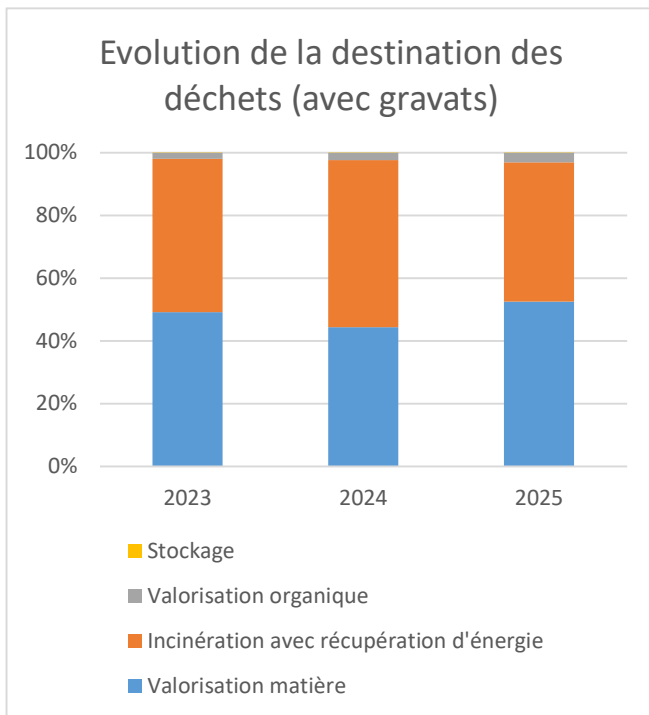
Transport	Nombre de camions 2023	Nombre de camions 2024	Nombre de camions 2025	% évolution
Quai des Brévières emballages	55 (439t)	51 (479t)	53 (524 t)	+ 4 %
Quai des Brévières cartons	114 (678t)	88 (664t)	90 (695 t)	+ 2 %
	Sans compactage	Avec compactage	Avec compactage	

VI. Fiche synthèse par flux de déchets



Graphique de répartition des différents flux

Flux de déchets	Tonnages 2025
Ordures Ménagères Résiduelles - PAV	11 895
Emballages et papiers recyclables (hors verre) - PAV	1 575
Verre - PAV	2 843
Cartons (chalets) - PAV	1 374
Déchèteries (encombrants et déchets dangereux, hors textiles)	7 661
Biodéchets professionnels (test) - PAP	109
Huiles alimentaires usagées (professionnels) - PAP	100
Textiles - PAV (dont PAV déchèteries)	62
DASRI – collecte itinérante	0
TOTAL collectes	25 519



- **Taux global de valorisation matière** (en poids) 2025 : 39.91 % hors gravats / 44.44 % avec gravats
- **Taux global de valorisation énergétique** (en poids) 2025 : 56.81 % hors gravats / 52.53 % avec gravats

N.B. : ratio en kg/hab= habitant permanent (population municipale)

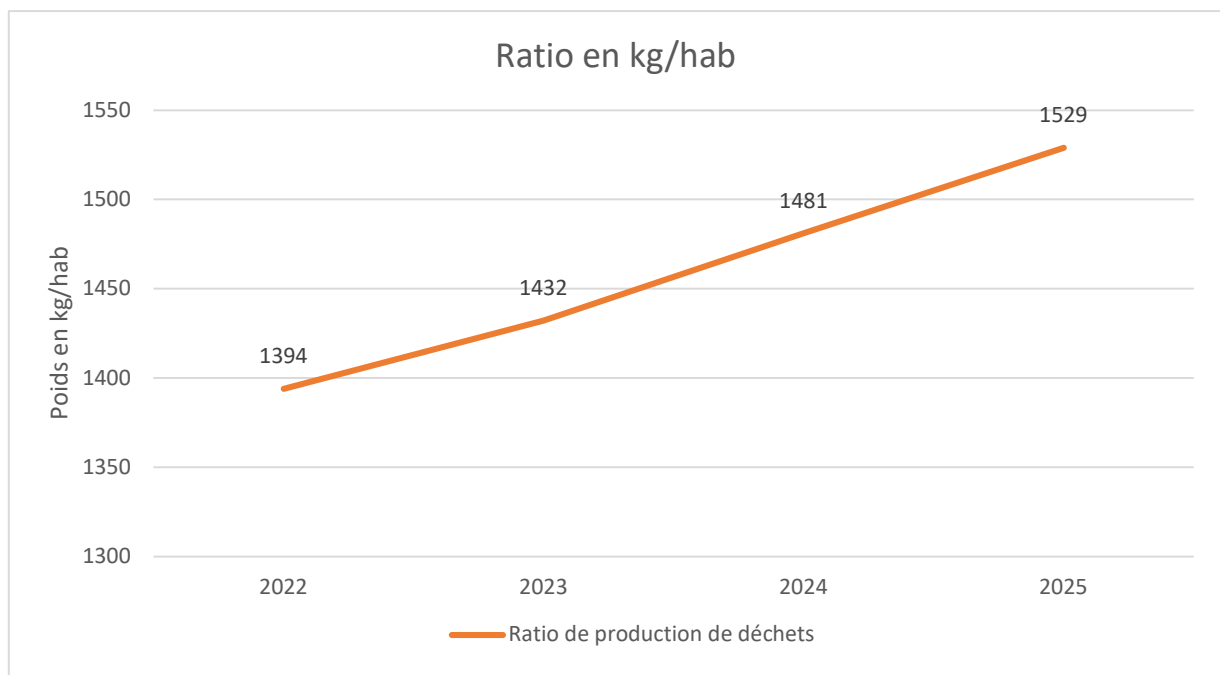
	Ratio 2010	Ratio 2025	Evolution par rapport à 2010 sur une base 100
DMA hors gravats	1 265 kg/hab/an	1 529 kg/hab/an	121
OMR	714 kg/hab/an	767 kg/hab/an	107

Tableau d'indices de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010

Orientation des DMA*	2010	2025	Taux selon objectifs loi	Objectifs loi AGEC
Taux DMA Vers la valorisation matière et organique	32.88 %	42.6 %	42.6%	65 % en 2025
Taux DMA Vers l'incinération avec récupération d'énergie	0 %	56.3 %	98%**	Atteindre 70% de valorisation énergétique des déchets résiduels en 2025
Taux DMA Vers l'incinération sans récupération d'énergie et le stockage	66.80 %	1.1 %	2%**	Diviser par deux les tonnages incinérés sans valorisation énergétique entre 2010 et 2025 Maximum 10% de DMA enfouis en 2035

*DMA = déchets ménagers et assimilés (pour ce calcul : total déchets sans inertes, sans déchets dangereux)

**DMA = déchets ménagers et assimilés (pour ce calcul : total déchets résiduels sans déchets à valorisation matière/organique, sans inertes, sans déchets dangereux)



Evolution du ratio de collecte tous flux confondus (kg/hab/an) hors gravats

N.B. : ratio en kg/hab= habitant permanent (population municipale)

CHAPITRE 7 / CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL (COT)



Le Contrat d'Objectif Territorial (COT) est un programme de référence dédié aux collectivités, notamment aux EPCI, pour faciliter la structuration et la mise en œuvre de la politique territoriale de transition écologique sur un champs d'action complet : performance énergétique des bâtiments publics, mobilité douce et durable, énergies renouvelables, réduction et valorisation des déchets...

L'APTV (Assemblée Pays Tarentaise Vanoise) est le porteur de ce contrat pour 4 établissements publics à coopération intercommunale de Tarentaise. La réunion de lancement du COT en Tarentaise s'est déroulée le 9 mai 2023 à Aime. La CCHT a répondu à un diagnostic concernant les actions menées en interne sur les référentiels Climat Air Energie et Economie Circulaire de l'ADEME entre 2023 et 2024 amenant à **l'élaboration d'un plan d'actions sur 3 ans** fin 2024. Le plan d'actions se base sur les projets en cours notamment pour la gestion des déchets (PLPDMA, règlement de collecte, sensibilisation). Les axes d'amélioration sont sur la baisse de la quantité de déchets non valorisés grâce la valorisation des biodéchets et l'économie circulaire par la synergie entre les entreprises pour la gestion mutualisée de leurs déchets mais également par l'économie de fonctionnalité (vendre l'usage d'un produit plutôt qu'un produit).

Les résultats de l'audit (en %) et objectifs ont été rendus en décembre 2024. Ils tiennent compte de l'ensemble des actions réalisées sur tous les thèmes liés à la transition écologique pour la CCHT. Ces thèmes sont soit traités à l'échelle intercommunale, soit à l'échelle de l'Assemblée Pays Tarentaise Vanoise (APTV).

	Climat Air Energie			Economie Circulaire		
	Score audit 1 %	Objectif de progression en points	Objectif score audit 2027 %	Score audit 1 %	Objectif de progression en points	Objectif score audit 2027 %
CCHT	15.1	12	27.1	14.1	12	26.1

Tableau des scores d'audit du COT 2023-2024

En 2025, quelques exemples des actions principales de la CCHT qui se sont poursuivies :

- Poursuite du déploiement et subvention de la mobilité en transport en commun ou en covoiturage
- Etablissement du schéma directeur de l'eau et l'assainissement définissant sur plusieurs années les travaux d'entretien des réseaux et leur mise en conformité avec les normes
- Test de collecte des biodéchets auprès des professionnels de la restauration

Et d'autres actions ont vu le jour :

- Validation d'une stratégie de développement économique avec l'intégration d'un volet économie circulaire
- Validation du plan d'actions du programme local de l'habitat mené en concertation avec les communes
- Sensibilisation des élus du COPIL COT à l'économie circulaire

PARTIE 2 / LES INDICATEURS FINANCIERS

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise utilise la méthode d'analyse ComptaCoût proposée par l'ADEME afin d'évaluer les coûts du service public par type de déchet.

Cette méthode a l'avantage de pouvoir être identique entre de nombreuses collectivités et a l'inconvénient de baser ses calculs de ratios par habitant avec la population permanente et non la population DGF (incluant la part touristique).

Tout d'abord, un tableau extrait de la comptabilité de la CCHT est édité et fait état des dépenses et recettes sur le service Déchets en 2025.

Ensuite, une synthèse de Compta-Coût 2025 analyse les coûts sous différents angles (coût aidé, coût par postes).

Enfin, il est intéressant d'observer l'évolution des coûts depuis 2019 selon les déchets.

CHAPITRE 1 / LE BUDGET, LE COUT DU SERVICE ET LE FINANCEMENT

I. Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service extrait du compte administratif 2025

SERVICE DECHETS	Compte Administratif 2025	
	Dépenses	Recettes
Administration Déchets Ménagers et Assimilés	400 572,60 €	16 295 €
Déchetteries (fonctionnement)	1 522 440,48 €	113 475,86 €
Collecte	4 471 318,61 €	2 539,69 €
Transport et traitement	3 419 304,23 €	1 018 207,11 €
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)		10 549 547,00 €
Conteneurisation	180 224,10 €	
Camion de collecte et équipements véhicules de collecte	109 200,00 €	
Politique de réduction des déchets	3 678 €	32 024,64 €
Remboursement de l'emprunt pour le quai de Valezan	50 273,44 €	
Remboursement de l'emprunt pour le Quai des Brévières	139 095,32 €	
Travaux Quai de Valezan réalisés	0,00 €	
TOTAL	10 296 106,78 €	11 732 089,30 €

Le service est principalement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) complétée par la revente des matériaux issus de la collecte sélective ainsi que les soutiens versés par divers organismes.

II. Le coût aidé et du financement du service déchets

N.B. : coût en €/hab= habitant permanent (population municipale)

Le coût aidé correspond au coût réellement payé par la Communauté de Communes. Ce sont les dépenses moins les recettes. Il s'exprime en euros/habitant ou en euros/ tonne.

1. Le coût aidé

Service déchets	2025	Evolution % 2024-2025
Coût aidé total € HT/hab	525 €	+11%
Coût aidé total € HT/tonne	349 €	+8%

Tableau du coût aidé en €/HT/hab et en € HT/tonne 2025

2. Le financement et taux de couverture

	Haute Tarentaise				
2025	Montant en € (Montants arrondis au millier d'euro)				
	Coût aidé HT	Coût aidé TTC	Financement (TEOM)	Écart financement	Taux couverture
	€8 158 192	€8 812 299	€10 583 017	+1 770 718 €	120%

Tableau du coût aidé et la TEOM en € 2025

Le reste à charge de la CCHT est « couvert » par la perception de la TEOM à hauteur de 120 %.

III. La structure du coût

1. La nature des charges (tous flux)

N.B. : coût en €/hab= habitant permanent (population municipale)

Les charges se répartissent selon les postes suivants :

Postes de charges de la collectivité	Charges € HT / hab	Charges € HT / tonne	Part (en %) Selon €/tonne
Collecte	243 €	161 €	41%
Traitement OMr	101 €	67 €	17%
Transfert / Transport	89 €	59 €	15%
Pré-collecte (conteneurs)	68 €	45 €	11%
Traitement des déchets de déchèteries (hors déchets dangereux)	31 €	20 €	5%
Tri et conditionnement déchets recyclables	27 €	18 €	5%
Charges de structure	13 €	9 €	2%
Prévention	9 €	6 €	2%
Communication	7 €	5 €	1%
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	3 €	2 €	1%

2. La nature des produits (tous flux)

N.B. : coût en €/hab= habitant permanent (population municipale)

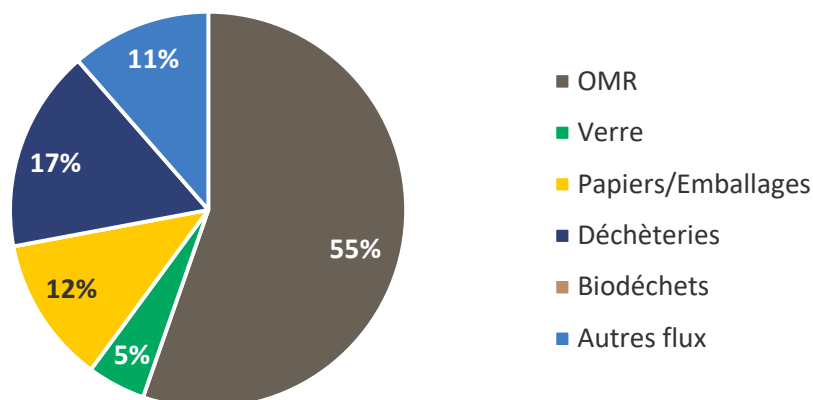
Les produits se répartissent selon les postes suivants :

2025	Produits € HT / hab	Produits € HT / tonne
Soutiens des éco-organismes	51 €	34 €
Vente des Matériaux d'emballages	16 €	10 €
Facturations usagers	2 €	1 €

2025	coût €/hab	Coût €/tonne
TEOM	679 €	451 €
Montant de la TVA acquittée	42 €	28 €

CHAPITRE 2 / LES COUTS DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS

I. La part relative des flux dans le coût du service public



Répartition du coût aidé €HT par habitant et par type de déchet - 2025

Le coût aidé par habitant se calcule à partir du nombre d'habitant permanent et ne compte pas la population touristique.

Le flux majoritaire en matière de coût est le flux des ordures ménagères avec peu de recettes pour couvrir les charges. Le graphique signifie, par exemple, que 55% des restes à charge à la CCHT sont dédiées à la gestion des ordures ménagères.

N.B. : coût en €/hab= habitant permanent (population municipale)

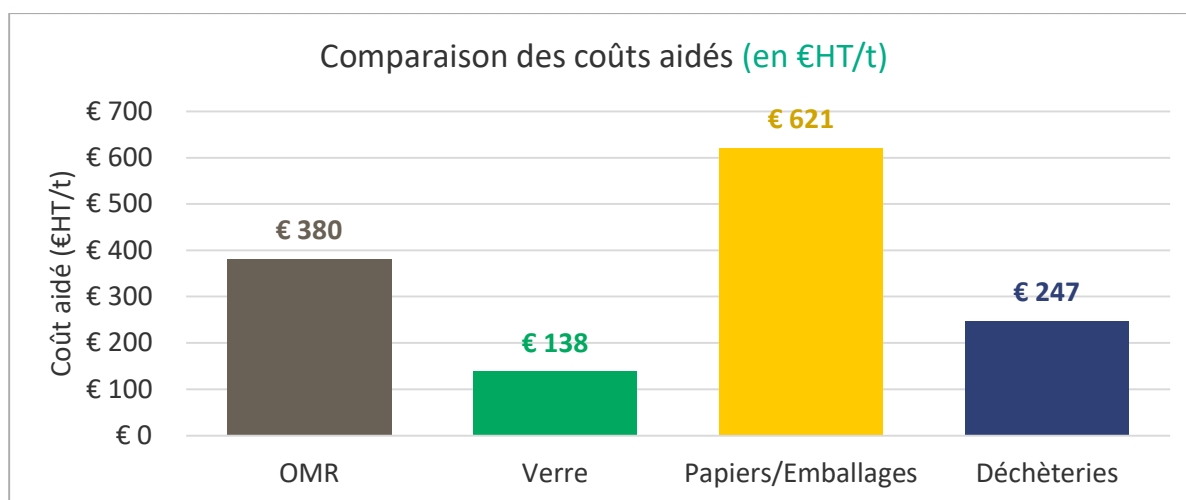
	Coût aidé €HT/hab.	Ratio kg/hab.
OMR	291,0 €	765
Verre	25,0 €	183
Papiers/Emballages	63,0 €	101
Déchèteries	87,0 €	350
Biodéchets habitants		
Autres flux (professionnels)	60,0 €	106

Tableau du coût aidé €HT/hab et du ratio kg/hab de chaque déchet 2025

II. Le coût des différents flux ramenés à la tonne

	Coût aidé €HT/t
OMR	€380
Verre	€138
Papiers/Emballages	€621
Déchèteries	€247
Biodéchets habitants	

Tableau du coût aidé €HT/t de chaque déchet 2025



Comparaison du coût aidé HT par tonne de déchet 2025

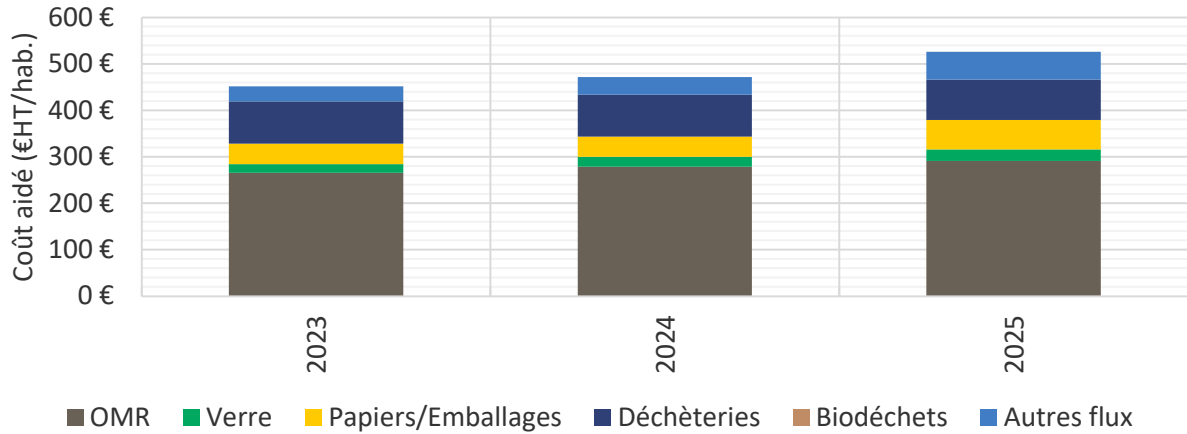
Ramenée à la tonne, la gestion des papiers/emballages suscite le plus de dépenses en raison notamment de leurs poids plus légers que les autres flux.

III. L'évolution des coûts (sur 3 ans)

N.B. : coût en €/hab= habitant permanent (population municipale)

1. L'évolution des coûts par flux (€/hab)

Évolution du coût aidé par flux (en €HT/hab.)



Évolution de la répartition par flux du coût aidé (HT par habitant) sur 3 ans

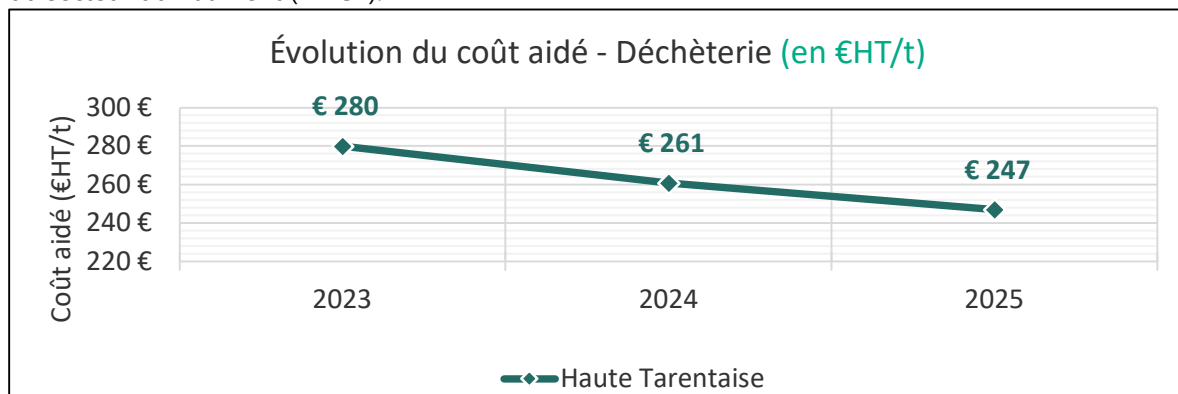
Evolution du coût aidé par flux (en %)						
	OMR	Verre	Papiers/Emballages	Déchèteries	Biodéchets habitants	Autres flux dont biodéchets professionnels
2023	59%	4%	10%	20%	0%	7%
2024	59%	4%	9%	19%	0%	8%
2025	55%	5%	12%	17%	0%	11%

Tableau de répartition du coût aidé €HT/hab de chaque déchet sur 3 ans

Le coût des « autres flux » augmente entre 2024 et 2025 en raison de la collecte des biodéchets auprès des professionnels.

2. Zoom sur les déchèteries (€/tonne)

Une baisse de 5% du coût aidé a eu lieu notamment grâce à la prise en charge par l'éco-organisme Valobat d'une partie des coûts de transport et traitement des Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB).



Évolution du coût aidé « Déchèteries » sur 3 ans

PARTIE 3 / PERSPECTIVES

Collecte des biodéchets

La CCHT s'engage dans un test de collecte pour les professionnels de la restauration volontaires de toutes les communes.

PLPDMA

Les animations se poursuivront sur les domaines de la réduction des déchets, des déchets abandonnés, le réemploi.

Transition écologique

Le plan d'actions 2024-2027 continuera sa mise en place et son suivi sera réalisé par une nouvelle personne en charge du développement durable.



ANNEXES

ANNEXE 1 – Rétroplanning du Programme Local de Prévention des Déchets - CCHT

ANNEXE 2 – Focus sur les éco-organismes

ANNEXE 3 – Synopsis des filières de traitement des bennes de déchèteries

ANNEXE 4 - Synthèse de la composition des ordures ménagères résiduelles de la CCHT

		2022				2023				2024				2025				2026				2027			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
AXE 1	Prévention et gestion des biodéchets																								
ACTION 1	Développement du compostage collectif																								
ACTION 2	Promotion du compostage individuel																								
ACTION 3	Développer le broyage et le paillage																								
ACTION 4	Mise en place de poulaillers collectifs																								
ACTION 5	Accompagner les professionnels dans le compostage (gites/camping/entreprises)																								
AXE 2	Lutte contre le gaspillage alimentaire																								
Action 6	Organisation de pesées du gaspillage alimentaire dans les cantines et cuisines centrales																								
Action 7	Valoriser les solutions locales de lutte contre le gaspillage																								
Action 8	Lancer un appel à projet de lutte contre le GA																								
Action 9	Sensibiliser les habitants via des événements dédiés au GA (discosoupe)																								
AXE 3	Développement du réemploi/la réutilisation																								
Action 10	Augmenter la performance de la collecte TLC																								
Action 11	Soutenir la création d'une recyclerie																								
Action 12	Développer les filières de réemploi																								
AXE 4	Exemplarité des collectivités																								
Action 13	Renforcer l'eco exemplarité de la CCHT																								
Action 14	Renforcer l'eco exemplarité des autres collectivités																								
AXE 5	Réduction des déchets des activités économiques et touristiques																								
Action 15	Informier et accompagner les différents corps de métiers (nouveaux guides..nouveaux comernes...)																								
Action 16	Valoriser les professionnels engagés																								
Action 17	Sensibiliser les vacanciers																								
AXE 6	La consommation responsable des foyers																								
Action 18	Familles témoin zéro déchet																								
Action 19	Démocratiser le zéro déchet pour les habitants																								
Action 20	Réaliser une nouvelle caractérisation sur OMR																								
AXE 7	réduction des déchets de l'évènementiel																								
Action 21	Renforcer le lien avec les associations et les porteurs d'évènements et les informer																								
AXE 8	Sensibiliser les habitants au tri et aux déchets sauvages																								
Action 22	Modifier le geste de dépôt sauvage à proximité des CSE																								
Action 23	Changer l'image des déchèteries																								
Action 24	Organiser et accompagner des ramassages de déchets																								
Action 25	Approfondir la sensibilisation des usagers au tri																								
Action 26	Déployer un plan de communication sur les Extensions de Consigne de Tri																								

ANNEXE 1 – Rétroplanning du PLPDMA de la CCHT

ANNEXE 2 – Focus sur les éco-organismes

➤ **RE-FASHION - LES TEXTILES, LINGE ET CHAUSSURES**

La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise organise sur son territoire une collecte de vêtements usagers. Ceux-ci peuvent être déposés en déchèterie ou dans l'un des 11 conteneurs répartis sur l'ensemble des collectivités membres.

La collecte de ces conteneurs est confiée à l'entreprise TRI-VALLEES basée à Gilly-sur-Isère (73).

L'entreprise Alpes TLC située à Ugine (73) trie les vêtements collectés sur le territoire.

Tout ce qui est en bon état est revendu dans des pays de l'Est ou au Maghreb, le reste est utilisé comme chiffon dans l'industrie ou en effilochage pour faire des panneaux isolants.



Sont acceptés dans ces conteneurs :

- les vêtements en bon état et propres,
- le linge de maison (drap, serviette, rideau...),
- la maroquinerie (ceinture, sac...),
- les chaussures en bon état, propres et attachées par paire,
- les jouets.

À la suite de la mise en place d'un Éco-organisme Re-Fashion (anciennement Eco TLC), la collecte et la valorisation des textiles sont gratuites et soutenues depuis le printemps 2011.



➤ **DASTRI - LES DASRI**

La loi a imposé la collecte séparée des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) à l'attention des personnes en automédication.

Cela concerne principalement les déchets piquants (aiguilles, lancettes...) ou coupants (scalpels, lame...). Cette collecte a pour but d'éliminer ce type de déchets dangereux selon les normes en vigueur.



Collecte des DASRI

Cela permet également de diminuer les risques de blessures pour le personnel de collecte. Jusqu'au 31 décembre 2013, cette collecte était organisée et financée par la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, l'éco-organisme DASTRI organise et finance la collecte des DASRI.

DASTRI a repris à son compte le principe de Médibus. Cela consiste en un stationnement d'un véhicule dédié pendant deux heures sur chaque commune, tous les 3 mois environ.



L'éco-organisme s'est parfaitement substitué à la collectivité dans la réalisation de cette collecte ce qui augure un bon fonctionnement pour les années à venir. Cette collecte marginale en quantité permet de sortir des déchets à risques des ordures ménagères visant à améliorer les conditions de travail des agents.

➤ ECOSYSTEM/OCAD3E - Déchets électriques et électroniques (D3E)

Définition D3E : déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers issus des équipements électriques et électroniques des catégories 1 à 10, à l'exception des équipements de la catégorie 5 du Décret.

ECOSYSTEM est l'organisme agréé par les pouvoirs publics au titre du décret et chargé de l'enlèvement ou de la reprise pour réemploi, valorisation ou traitement dans les conditions posées par le Décret, des D3E collectés sélectivement par la Collectivité. L'Eco-organisme a la charge du financement de la collecte sélective et de l'enlèvement des D3E collectés par la collectivité.

Point de collecte

La collectivité met à disposition de l'Eco organisme les D3E qu'elle a collectés sélectivement sur les déchèteries. La collecte est organisée de façon séparée en 4 flux, définis par l'arrêté du 13 mars 2006 relatif au Registre :

- gros électroménager froid (GEMF)
- gros électroménager hors froid (GEMHF)
- écrans (ECR),
- petits appareils en mélange (PAM)
- lampes et tubes (ampoules)



Caisse de tri DEEE

ecosystem
recycler c'est protéger

➤ ECOMAISON - Déchets d'équipement et d'ameublement (DEA)

Cette filière permet de recycler les meubles usagers. Elle est financée par la mise en place de l'éco-participation à l'achat des meubles neufs depuis le 1er mai 2013.

Un nouveau dispositif a vu le jour en 2021 permettant de collecter également les coussins et couettes en vue de les recycler. Ecomobilier se nomme désormais Ecomaison. Le mobilier en bois se trie différemment depuis mi-2024 avec la mise en place d'une benne multi-REP bois, système de tri par matière/objet.



Système de collecte des couettes et coussins



Benne Ecomaison

➤ ECO DDS - Déchets dangereux des ménages



Collecte des déchets dangereux

Cet éco-organisme a en charge la collecte et le traitement de certains déchets chimiques « déchets diffus spécifiques (DDS) ménagers » (vernis, chlore, peinture, produits phytosanitaires, filtres à huile...).



➤ VALOBAT – Déchets de produits et matériaux de construction des bâtiments (PMCB)

En juillet 2024, une nouvelle REP a débuté pour la CCHT, la REP PMCB. Elle permet de soutenir financièrement la collecte et le recyclage de certains matériaux jetés en déchèterie (plâtre, gravats, bois (hors caquettes et palettes), laine de verre, laine de roche et menuiseries vitrées).

La REP PMCB est liée à la mise en place de l'application Valodépôt pour l'acceptation des professionnels gratuitement en déchèterie pour les déchets cités ci-dessus.

En 2025, l'absence de solutions de collecte et de traitement sur les filières de la laine de verre et la laine de roche ont conduit à l'arrêt du tri de ces derniers en déchèteries.



➤ ECOLOGIC – Déchets d'Articles de sports et loisirs

Depuis 2005, la CCHT a financé une collecte spécifique en montagne, la collecte de skis, bâtons, chaussures de skis et casques. Cette mission était réalisée par la société Tri-Vallées pour un recyclage du matériel. Les articles étaient collectés en porte-à-porte.

Depuis 2022, l'éco-organisme Ecologic finance entièrement la collecte de ce matériel sous la forme de « benne éphémère » mise à disposition en déchèterie pendant 1 mois et demi de début avril à mi-mai. Ainsi, 21 tonnes d'articles de sport et loisirs (magasins de sport) ont pu être collectées en 2025.

Tous les articles de sport et loisirs (trottinette, paddle, rollers...) sont collectés toute l'année dans les 4 déchèteries de la CCHT. Cette collecte est financée par l'éco-organisme Ecologic.



Photo de l'intérieur d'une benne de collecte des skis (Ecologic)

➤ CITEO – Emballages et papiers ménagers



CITEO est l'éco-organisme coordonnateur de l'éco-contribution des producteurs d'emballages et papiers destinés aux ménages. Il subventionne une partie des coûts de collecte des déchets et sensibilise les producteurs, les collectivités et la population pour atteindre des objectifs de recyclage performants.

ANNEXE 3 – Synopsis des filières de traitement des bennes de déchèteries



ANNEXE 4 SYNTHÈSE DE LA COMPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES DE LA CCHT



CC de Haute Tarentaise

Résultats de la campagne de
caractérisation des ordures ménagères
résiduelles

Intersaison Printemps – mai juin 2024 Saison

Estivale – juillet 2024

Intersaison Automne – octobre novembre 2024 Saison

Hivernale – février 2025

Fiche synthétique

Avril 2025

Version 2

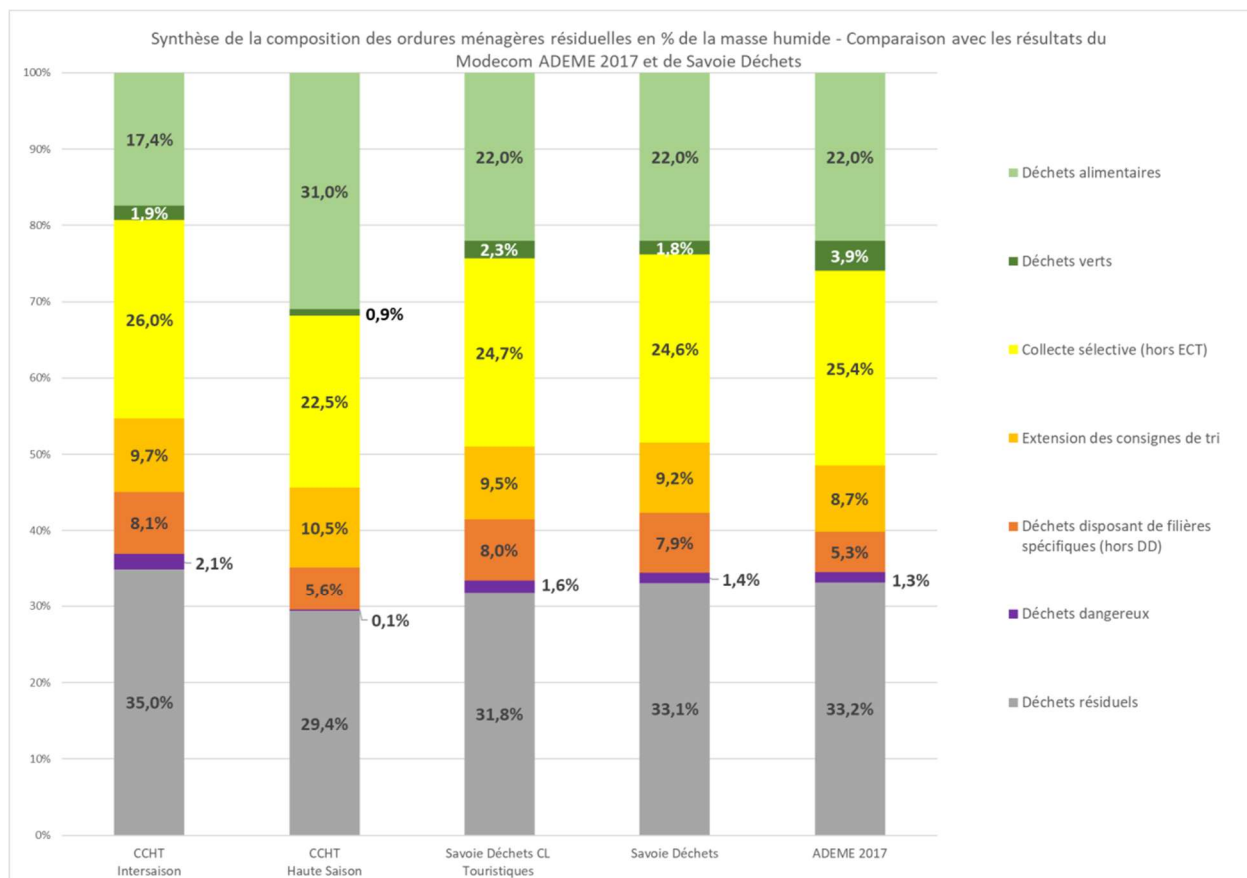
*Extraits du rapport INDDIGO – Avril 2025
CCHT – Campagne de caractérisation des ordures ménagères*



Le graphique ci-dessous présente la synthèse de la composition des ordures ménagères résiduelles de la CCHT ainsi qu'une comparaison avec :

- La composition du MODECOM national Ademe 2017 ;
- La composition à l'échelle de Savoie Déchets (toutes saisons confondues) ;
- La composition moyenne des collectivités Touristiques de Savoie Déchets (SIRTOMM, CCVA, CCCT, CoVA, CCHT, CCVV).

Les résultats des campagnes estivales et hivernales ont été regroupés dans la catégorie *Haute Saison* dans le graphique ci-après.



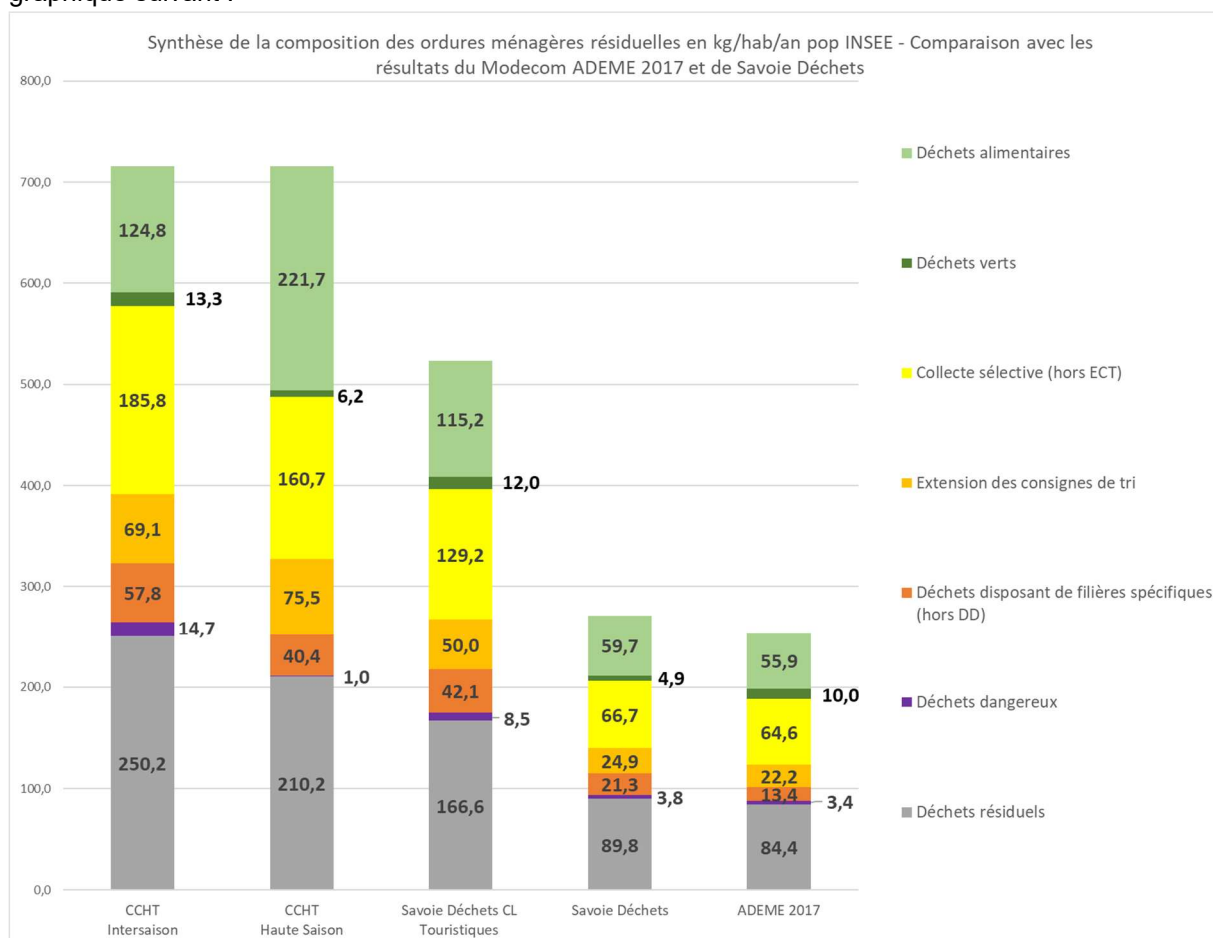
Graphique : Synthèse de la composition des ordures ménagères résiduelles de la CCHT en % de la masse humide - Comparaison avec les résultats du Modecom ADEME 2017 et ceux de Savoie Déchets toutes saisons confondues + CL Touristiques

Il est possible de constater :

- ☑ Une hausse de la part de déchets alimentaires en haute saison (été et hiver) ;
- ☑ A l'inverse, la part de déchets résiduels est plus élevée en intersaison. Ainsi, une plus grande part de déchets valorisables (valorisation organique ou valorisation matière) se retrouve dans les ordures ménagères résiduelles en haute saison.

Extraits du rapport INDDIGO – Avril 2025
CCHT – Campagne de caractérisation des ordures ménagères

Ces résultats sont également exprimés en kg/hab/an selon la population INSEE (données 2023) dans le graphique suivant :



Graphique : Synthèse de la composition des ordures ménagères résiduelles de la CCHT en kg/hab/an pop INSEE - Comparaison avec les résultats du Modecom ADEME 2017 et ceux de Savoie Déchets toutes saisons confondues + CL Touristiques

BILAN DE LA CAMPAGNE DE CARACTERISATION DE LA CCHT

Les trois campagnes de caractérisations menées pour la CCHT ont permis d'observer la composition des ordures ménagères résiduelles en période d'intersaison et de haute saison (été et hiver).

Des différences notables sont remarquables entre ces différentes saisons, notamment au niveau de la part de déchets alimentaires.

La part de déchets valorisables (valorisation organique ou valorisation matière) dans les ordures ménagères résiduelles est ainsi plus importante en haute saison.

Les déchets dits ultimes représentent donc environ 35 % des OMR en intersaison contre 29% en haute saison.

A noter également la grande production de déchets en kg/hab/an selon la population INSEE (716 kg/hab/an contre 271 à l'échelle de Savoie Déchets) dû au tourisme sur le territoire de la CCHT. Cette quantité est supérieure à la moyenne des collectivités touristiques du territoire de Savoie Déchets.

Extraits du rapport INDDIGO – Avril 2025
CCHT – Campagne de caractérisation des ordures ménagères